

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis et l'ouvrier.

Le Canada

Livraison à domicile
endroits de la ville
Pour service
nos à MAIN 7691

QUEBEC
CASIER
POSTAL
ASS. LEGISLATIVE

VOL. XVII — No 91

BEAU ET TRES CHAUD

MONTREAL, LUNDI, 21 JUILLET 1919.

MIN. 66 ; MAX. 86.

PRIX : 1

LES TERMES DU TRAITE DE PAIX QUE LES ALLIES IMPOSENT A L'AUTRICHE

L'armée autrichienne devra se composer de 30,000 hommes et l'épave devra payer pendant trente ans les dommages causés par la guerre et remettre plusieurs valeurs en matériel, bestiaux et or.

LA REPUBLIQUE AUTRICHIENNE EST SEULE RESPONSABLE DES INDEMNITES ET L'ANCIEN GOUVERNEMENT IMPERIAL N'A RIEN A PAYER.

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 19. — Les dernières sections du traité de paix autrichien, ont été présentées au docteur Karl Renner, chef de la délégation de la paix autrichienne à Saint-Germain, ce matin. Il n'y a pas eu de cérémonie. Dans une lettre qui accompagnait le document, le premier ministre Clémenceau donne aux Autrichiens, 15 jours pour présenter des observations écrites sur le traité et mentionne que le traité répond à toutes les notes antérieures de l'Autriche.

Les conditions de paix imposées aux Autrichiens par les Alliés viennent d'être reçues à Vienne.

Les termes sont les mêmes que ceux que l'Autriche a déjà signés, y compris les réparations financières, militaires et autres clauses de moindre importance.

Les Autrichiens auront 15 jours pour répondre aux termes de paix.

Les principales conditions sont l'établissement d'une sous-division à la commission des réparations, le paiement comptant d'une somme raisonnable, l'émission d'obligation, et la livraison de certains documents historiques et artistiques.

Les différentes parties de l'Autriche paieront la dette proportionnelle. La force militaire de l'Autriche est réduite à 30,000 hommes, et le système volontaire sera de rigueur. Les 30,000 hommes comprennent les officiers et les soldats. L'Autriche aura 3 mois pour réduire leur armée à ce chiffre.

L'armée ne devra voir qu'un maintien de l'ordre à l'intérieur et au contrôle des frontières. Les officiers doivent être réguliers ceux de l'armée actuelle ne pouvant servir que jusqu'à quarante ans. Les officiers sans brevet et les soldats ne peuvent s'engager pour moins de douze mois consécutifs, ayant au moins déjà six ans de service.

Paragraphe 8. — Réparations. — L'Autriche accepte la responsabilité des pertes et des dommages que les Alliés ont soufferts de la guerre causée par l'Autriche et de sa capacité de ses Alliés.

Tout en reconnaissant que les ressources de l'Autriche ne seront pas suffisantes pour payer pleine indemnité l'Autriche devra compenser des dommages aux civils et à leur propriété, d'après la même clause que celle imposée aux Allemands.

Le montant des dommages doit être fixé par la commission de réparation nommée dans le traité allemand et qui doit commander une section spéciale devra traiter la restitution de l'Autriche. Cette commission devra avertir l'Autriche avant le 1er mai 1921 du montant de la dette et de l'échelle des paiements qu'elle devra faire en trente années successives avant de s'en libérer. Elle tiendra compte de la diminution des ressources de l'Autriche et de sa capacité de paiement.

Comme réparation immédiate, l'Autriche devra payer pendant 1919, 1920 et les quatre premiers mois de 1921 le montant que la commission de réparation fixera et cette somme devra être "raisonnable".

Trois émissions de débentures devront être faites, la première avant le 1er mai 1921 sans intérêt, la seconde à 2 1/2 p.c., de 1921 à 1926, après cela à 5 p.c., avec un intérêt additionnel de 1 p.c., pour la dette d'amortissement, à partir de 1926, et un troisième de 5 p.c., jusqu'à ce que la commission soit satisfaite que l'Autriche ait rencontré l'intérêt et le fonds de nantissement. Le montant sera partagé entre les Alliés réparti sur une base d'équité.

La section autrichienne de la commission de réparation comprendra des représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, de la Grèce, de la Pologne, de la Roumanie, de l'état serbo-slovaque et tchéco-slovaque. Les quatre premiers états devront se nommer des délégués avec deux votes et les cinq autres choisiront un délégué par année pour les représenter tous. On peut se retirer de la commission en donnant un an d'avance.

L'Autriche reconnaissant aux Alliés le droit de se compenser tonnage pour tonnage de tous les vaisseaux perdus ou endommagés par la guerre, cède tous ses navires marchands et navires de pêche, acceptant de les rendre dans deux mois à la commission de réparation. Pour compenser les autres pertes de navires, elle consent à remettre vingt pour cent de sa marine fluviale. L'Autriche, reconnaissant sa dette, s'efforcera de consacrer toutes ses ressources économiques à la restauration des régions dévastées. Dans les soixan-

te jours de la mise en vigueur du traité, les gouvernements intéressés remettront à la commission de réparation la liste des animaux, machinerie, équipement et tout matériel détruit par l'Autriche et qu'elle désire remplacer en espèces et la liste des matériaux qui doivent servir à la reconstruction.

Comme avance immédiate en animaux, l'Autriche consent à livrer trois mois après les ratifications du traité 4,000 vaches à l'Italie et 1,000 à la Serbie, ainsi qu'à la Roumanie ; 1,000 génisses à l'Italie, 300 à la Serbie et 500 à la Roumanie ; 50 taureaux à l'Italie et 25 à la Serbie, ainsi qu'à la Roumanie ; 1,000, 1,000 chevaux et 1,000 moutons à la Roumanie et à la Serbie ; 1,000 vaches à la Serbie et à la Roumanie, etc.

L'Autriche consent aussi à donner une option de cinq ans pour le fer et le bois de construction en montants à peu près égaux aux importations d'avant-guerre, en autant que les ressources de l'Autriche le permettent. Elle renonce en faveur de l'Italie à tous les câbles qui touchent les territoires assignés à l'Italie et en faveur des Alliés et des puissances alliées d'autres.

L'Autriche s'engage à restituer tous les documents, objets d'antiquité, d'art et toutes choses scientifiques ou bibliographiques saisis sur les territoires envahis ou cédés. Elle doit aussi se dessaisir sans délai de tous les documents et matériaux historiques déposés dans les institutions publiques et se rattachant directement à l'histoire des territoires cédés qui ont changé de mains durant les dix dernières années, exception faite pour l'Italie ou la période fixée au court de 1861.

Quant aux objets artistiques, archéologiques, scientifiques ou historiques appartenant antérieurement au gouvernement ou à la couronne austro-hongroise, l'Autriche s'engage à s'entendre avec les dépositaires pour arrangement à l'agréable de façon à ce que tous les objets requis soient versés au patrimoine intellectuel d'où ils tirent leur extraction.

Pour ce qui est des objets recueillis par la Maison des Habsbourg et autres dynasties de l'Italie, de la Belgique, de la Pologne et de la Tchéco-Slovaquie, un comité de trois juristes nommés par la commission des restitutions examinera d'ici un an les conditions dans lesquelles ces objets ont été appropriés et de quelle façon ils devront être rendus, si leur prise fut illégale.

La liste de ces objets comprendra : Pour la Toscane, les bijoux de la couronne et les objets de famille des Médicis ; pour la Modène, une "Vierge" d'Andrea del Sarto et trois manuscrits ; pour Parme, des objets du douzième siècle faits pour les Rois Normands ; pour Naples, 98 manuscrits enlevés en 1788 ; pour la Belgique, des objets différents et certains documents enlevés en 1794 ; pour la Pologne, une coupe en or du Roi Ladislas IV enlevée en 1774 et pour la Tchéco-Slovaquie, des documents divers et des manuscrits historiques enlevés du château royal de Prague.

La première obligation imposée à l'Autriche sera le paiement du coût des armées d'occupation, viennent ensuite les réparations et les autres charges mentionnées par ordre de priorité. Il est défendu d'exporter de l'or jusqu'au 1er mai 1921 sans le consentement de la commission de réparation.

Toutes les dépendances de l'Autriche contribueront au paiement de la dette, les chemins de fer, les mines de sel, gemme et autres biens seront affectés au paiement. Les obligations de guerre non payées du dernier empire seront également réparties proportionnellement par la commission de réparation de telle sorte que le territoire séparé soit appelé à payer selon ses revenus des trois années qui ont précédé la guerre, la Bosnie et la Herzégovine devront par conséquent y participer.

Aucun territoire faisant partie de

LA VILLE DE LONDRE A ACCLAME LES VAINQUEURS DE LA GUERRE

Les maréchaux Foch, Haig, le général Pershing et l'amiral Beatty, à la tête de leurs troupes sont acclamés tout le long du parcours de la parade de la Victoire qui a eu lieu samedi dans les rues de Londres. — Les généraux Currie et Turner.

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 19. — Les troupes de terre, de mer et de l'air de l'Empire Britannique et de ses alliés ont paré aujourd'hui dans la procession de la Victoire pour fêter le retour de la Paix.

Plusieurs millions de personnes ont assisté à ce spectacle et leur enthousiasme augmentait dès qu'un nouvel événement venait toucher leurs émotions. Quand les régiments anglais furent en vue, les applaudissements se firent entendre bruyamment surpassés maintes fois par les cris des femmes.

La fièvre patriotique s'empara de tous, aux grandes démonstrations du Pall Mall et près du Pavillon placé devant le Palais de Buckingham, où le roi Georges, la reine Marie, le premier ministre Lloyd-George, les ministres du cabinet et les diplomates, passaient en revue la parade.

Le maréchal Foch, qui commandait les troupes françaises reçut un accueil enthousiaste, ainsi que le général Pershing à la tête des Américains et les autres commandants alliés et leurs troupes.

L'applaudissement qui accueillait l'apparition de chaque couleur alliée devint presque continu.

Londres n'a pas eu une telle démonstration depuis le Jubilé de diamant de la Reine Victoria en 1897. Le Palais de Buckingham était décoré à l'extérieur pour la première fois dans son histoire. Les drapeaux alliés flottaient au vent à chaque fenêtre et une banderolle rouge et or enrubannait la façade. Le Pavillon Royal, érigé près du beau monument à la mémoire de l'ancienne Reine Victoria, ajoutait son charme à la variété des couleurs.

Le Roi Georges, de son siège placé sous un dais de velours, avait une vue magnifique à travers une colonnade jusqu'à l'Arche de l'Amirauté.

Les troupes passèrent en rang de marche devant l'estrade à la musique de plusieurs fanfares militaires.

Les Américains venaient en tête de la procession. Il était 12.30 heures lorsqu'ils arrivèrent d'une démarche légère et précise, qui avait déjà fait le cœur du commandant de Westpoint. Comme les Américains approchaient de l'estrade, le Roi Georges, et tous les autres, y compris la Reine Marie, la Reine-mère Alexandra et la princesse Marie, se levèrent.

Le Roi, vêtu de l'uniforme de feld-maréchal, porta la main à la visière de son casque et la garda ainsi jusqu'après le passage du général Pershing. Le général descendit de cheval à une centaine de verges de l'estrade et retourna se placer à son poste aux applaudissements de tous.

Le maréchal Foch, le vice-amiral sir David Beatty, le feld-maréchal sir Douglas Haig et les autres commandants se joignirent tous aux membres de l'estrade dès qu'ils eurent passé devant le Roi à la tête de leurs troupes.

Le vice-amiral Beatty et le feld-maréchal Haig reçurent de nombreux applaudissements. Les couleurs de tous les régiments attirèrent l'admiration de la foule. Quatre gros chars d'assaut éveillèrent aussi la surprise du peuple.

L'une des plus nouvelles scènes de la parade se passa lorsque fut lancée de l'estrade de Roi une volée de pigeons.

Les ouvrières de la guerre furent longuement applaudies lorsqu'elles défilèrent dans les rues de Londres. La division auxiliaire de la Reine Marie fut surtout saluée avec plus d'écart, ce qui parut un grand hommage à sa royale Patronne. Dès que la parade fut terminée, la foule se rua vers l'estrade Royale où elle fit une manifestation au Roi et à la Reine, pendant que la musique militaire entonnait le "Dieu sauve le Roi."

A la fin de la manifestation la foule se répandit dans les rues de Londres, avides de divertissements.

Le Piccadilly Circus, le Leicester Square et le Strand ne tardèrent pas à s'emplier de bonte-en-tra'n qui ne demandèrent plus qu'à commencer la danse. Des groupes de jeunes filles costumées des couleurs nationales et des jeunes gens vêtus de tous les costumes de carnaval se mirent à tourbillonner au milieu des squares Le Roi et la Reine reçurent les officiers des contingents alliés à un lunch au Palais de Buckingham. Parmi les invités se trouvaient le premier ministre Lloyd George, Winston Spencer Churchill, le secrétaire de la Guerre, l'ex-premier Asquith, le feld-maréchal Haig et l'Amiral Beatty. Le Roi leva le premier verre et prononça ces paroles : "Je bois à la santé des troupes de nos braves alliés dont je suis orgueilleux de saluer ici aujourd'hui les représentants et les chefs."

(A suivre à la page 5)

l'ancien empire, excepté la république de l'Autriche, ne sera tenu à payer la dette de guerre de l'ancien gouvernement autrichien ; mais aucun des gouvernements de ces territoires affranchis de dette n'aura recours contre tous autres états, y compris l'Autriche par rapport à la dette de guerre due à ces territoires. La dette de guerre en dehors de l'ancien empire sera à charge de la république autrichienne seule. Tous les placements de guerre devront être obliérés dans les deux mois du seau de l'Etat qui les reprendra et seront remplacés par les certificats et remis à la commission de réparation.

Les Etats formés du démembrement de l'Autriche posséderont toute propriété dans les limites de l'ancien ou du nouveau gouvernement autrichien, y compris celle de la propriété royale. La valeur doit être évaluée par la commission de réparation et mise au crédit de l'Autriche sur le montant de la réparation qu'elle devra payer.

Les propriétés d'intérêt historique doivent être remises sans paiement.

L'Autriche renonce à tous ses droits aux organisations internationales financières ou commerciales dans les pays alliés à elle, tels que l'Allemagne, la Bulgarie, la Turquie et l'ancien empire russe. Elle consent à exproprier, sur demande de la commission, tous droits dans tout corps d'un

DEUX CAS D'INSOLATIONS SUIVIS D'UNE NOYADE A SAINTE-ROSE

(Télégramme spécial)

Sainte-Rose, 20. — Alors qu'ils revenaient en canot des régates du Ste-Rose Boating Club, samedi à Ste-Rose, deux jeunes gens ont été frappés d'insolation. Vers six heures de l'après-midi, après être restés durant deux heures sous les rayons ardents du soleil de juillet, pour voir les courses annuelles du club, les deux jeunes gens décidèrent de retourner chez eux. Ils n'étaient pas à vingt pieds de la rive qu'ils furent frappés tous deux à la fois d'insolation.

L'un d'eux, M. Stevens, 19 ans, qui se trouvait à l'avant du canot perdit connaissance et tomba à l'eau ; le second, M. Fletcher, son cousin, put rester dans l'embarcation, mais fut frappé avec une telle violence qu'on ne croit pas qu'il survive.

Des gens qui se trouvaient sur le rivage se portèrent en toute hâte à leur secours, mais le corps du malheureux jeune homme disparut sous les ondes avant leur arrivée. On transporta alors M. Fletcher chez lui où le docteur Lucien Garand de Montréal, lui donna les premiers soins. On ne croit pas sauver la vie de M. Fletcher, car la méningite a suivi l'insolation et s'est répandue par tout le cerveau.

Le corps de M. Stevens n'a pas encore été retrouvé.

AUTRE NOYADE

Un jeune garçon de 14 ans, du nom de Paul Emile Dufour, demeurant rue Notre-Dame et St-Jean-Baptiste, se promenait samedi soir en bicyclette avec un ami, lorsque l'idée leur vint de descendre vers les quais. La pente assez rapide obligea Dufour à faire usage de son frein, mais malheureusement celui-ci se brisa et la machine entraînée par son élan ne put être retenue par le garçonnet ; celui-ci alla donc faire un plongeon dans le fleuve où il s'est noyé.

Il fut impossible d'apporter aucun secours à l'infortuné garçonnet ; des recherches commencées samedi soir même par les agents Coheux et Shevry, ont eu pour résultat que, hier matin vers 5 heures le corps était retrouvé.

VOLEUR D'EBILLOUX ARRETE

(Dépêche de la Presse Associée)

Sydney, 20. — Accusé d'un vol de bagues de diamant pour une valeur de \$3,000, Sam Brown alias Sam Blume a été incarcéré dans la station de police de cette ville. Samedi après-midi, le chef de police McCormick a reçu un appel téléphonique de longue distance du chef de police Rideout, de Moncton, lui demandant de surveiller Brown et sa femme. La description donnée par le chef McCormick était celle du chinois. D'une hauteur de cinq pieds huit pouces, pesait près de 150 livres, était vêtu d'un habit bleu et portait un canotier, était d'une bonne apparence et parlait très bien l'anglais.

Agissant sous ses informations le chef McCormick arrêta son homme et téléphona au chef Rideout. Ce dernier le félicita et lui dit de garder sa capture jusqu'à l'arrivée d'un officier de Moncton, lundi.

UNE GREVE EN ANGLETERRE

Londres, 20. — La grève des ingénieurs, des signaux et des autres employés du Northeastern Railway, qui a commencé mercredi dernier a été réglée aujourd'hui après les négociations entre la compagnie et les employés. Malgré que le comité de grève ait refusé l'entente, on croit que la majorité des grévistes l'acceptera.

Les gages ont augmenté de 100% et la production a diminué de 25%. Il montra un échantillon d'étoffe, qui avait coûté \$2.75 avant la guerre, mais qui vaut actuellement \$10.80.

Faits établis devant le Comité sur le coût élevé de la vie à Ottawa

Ce sont Là des Faits bien Etablis

Les rapports du Comité sur le coût élevé de la vie établissent qu'il y a raison suffisante pour augmenter le prix du vêtement.

Les lainages se font rares. Les laines d'Australie sont devenues la propriété du Gouvernement Britannique.

La demande pour les vêtements augmente, vu la rapide démobilisation de tant d'hommes.

Les prix monteront certainement cet automne.

Vous vous protégez en faisant votre choix de bonne heure, en venant jeter un coup d'oeil sur notre assortiment considérable d'habits et en faisant vos achats dès maintenant. Nous avons un choix d'habits tout à fait attrayant à vous montrer.

MAGASIN
FASHION-CRAFT

MAX BEAUNAT LIMITEE
219 rue St Jacques Montreal

Partie Ouest - A.A. Roy
163 rue St-Catherine O. 463 St-Catherine E.

PHARAOH
LE CIGARE EXCEPTIONNEL
3 pour 25¢

CHRONIQUE DES SPORTS

LES SECONDS CHOIX SE SONT DISTINGUES, SAMEDI APRES-MIDI

Purchase, le vainqueur de l'Empire City Derby, a été le seul favori à compter, avant-hier, à la piste de Yonkers. — Allivan a gradué du rang des novices en gagnant la sixième

CARMANDELA VAINQUEUR DU "WHIRL" A QUATRE POUR UN A EMPIRE CITY

New-York, 20. — "The Empire City Derby" était le principal événement du programme de fin de semaine cet après-midi à la piste de Yonkers. Les deux stakes avaient une valeur garantie de \$5,000, mais en dépit de l'importance de la bourse, il n'y eut que quelques chevaux qui y ont pris part. Le Derby qui a été gagné par Purchase, ne réunissant que trois partants, deux d'entre eux, le vainqueur et Circus, appartenant à M. Hildreth. Quatre par sangs seulement ont pris part au "Whirl", qui a été gagné par Carmandela, un descendant de Meridian, appartenant à l'écurie R. F. Carman. Au commencement de la saison l'on attendait beaucoup de Carmandela, mais comme il avait été défait plusieurs fois depuis l'ouverture des courses dans l'est, et hier on offrait guère pour lui sur ses chances. Feodor s'est classé deuxième et Royal Duck a obtenu la troisième position. Le Derby représentait une valeur de \$3,850 au vainqueur et celle du "Whirl" était de \$3,900.

Purchase sur lequel l'on n'offrait qu'un contre vingt, est aussi considéré comme le plus grand favori de la saison et le descendant d'Ormondale a certainement tenu ses adversaires dans l'anxiété pendant quelques secondes, dans la course du chargé d'une pesanteur de cent trente livres au lieu de cent vingt-cinq, tel qu'annoncé. Purchase fut retenu par Knapp, qui le pilotait, dans les premiers furlongs de la course, suivant de près Circus et Balustrade, et ce n'est que dans le dernier détour qu'il put dépasser ses adversaires pour gagner par environ une bonne longueur. Au dernier huitième, Balustrade dépassa Circus, qui perdait du terrain à chaque enjambée.

Avant la première course, un orage balaya la piste de sorte que toutes les épreuves du programme furent courues sur une piste très boueuse. Dans la première course, d'une distance d'environ trois quarts de mille, Osgood, qui n'était qu'à sa deuxième apparition, cette saison, l'a facilement emporté sur le favori Star Realm, qui s'est classé deuxième, et quelques autres "sprinters". Ballast, piloté par Butwell, a fini troisième après avoir ouvert à dix pour un.

La deuxième course, ouverte aux "plasters" de trois ans et plus, a été gagnée par Tailor Maid, de l'écurie G. W. Atkinson, qui se trouve par le fait à compter sa première victoire. La sixième course, d'une distance de cinq furlongs et demi, ouverte aux chevaux de deux ans seulement, a été gagnée par Allivan, qui, tout en remportant sa première victoire, se trouve à graduer du rang des novices. Bucklade, le favori de l'épreuve, sur lequel l'on n'offrait que huit pour un, a fini deuxième, et Midian a obtenu la troisième position.

Voici les résultats détaillés des épreuves de cet après-midi :

Première course, 3 ans et plus, à réclamer, \$990.72, 1-16 milles : 1. Osgood, 103, Hamilton, 4 à 1, 8 à 5, 4 à 5 ; 2. Star Realm, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 3. Ballast, 113, Butwell, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1. Temps : 1:04.5. B. B. Johnson, Trophy, Tingling, Elected II, Celto, Onico et Bally ont aussi couru.

Deuxième course, 3 ans et plus, à réclamer, bourse \$990.72, 1-16 milles : 1. Tailor Maid, 89, Wilda, 8 à 1, 3 à 1, 6 à 5 ; 2. Lucius, 115, Carroll, 8 à 5, 3 à 1, 1 à 4 ; 3. Nanette, 116, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 4. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 5. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 6. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 7. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 8. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 9. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 10. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 11. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 12. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 13. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 14. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 15. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 16. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 17. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 18. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 19. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 20. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 21. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 22. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 23. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 24. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 25. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 26. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 27. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 28. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 29. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 30. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 31. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 32. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 33. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 34. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 35. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 36. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 37. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 38. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 39. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 40. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 41. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 42. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 43. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 44. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 45. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 46. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 47. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 48. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 49. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 50. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 51. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 52. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 53. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 54. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 55. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 56. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 57. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 58. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 59. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 60. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 61. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 62. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 63. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 64. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 65. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 66. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 67. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 68. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 69. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 70. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 71. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 72. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 73. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 74. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 75. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 76. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 77. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 78. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 79. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 80. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 81. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 82. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 83. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 84. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 85. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 86. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 87. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 88. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 89. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 90. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 91. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 92. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 93. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 94. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 95. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 96. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 97. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 98. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 99. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 100. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 101. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 102. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 103. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 104. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 105. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 106. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 107. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 108. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 109. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 110. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 111. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 112. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 113. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 114. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 115. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 116. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 117. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 118. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 119. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 120. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 121. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 122. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 123. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 124. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 125. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 126. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 127. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 128. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 129. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 130. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 131. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 132. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 133. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 134. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 135. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 136. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 137. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 138. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 139. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 140. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 141. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 142. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 143. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 144. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 145. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 146. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 147. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 148. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 149. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 150. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 151. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 152. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 153. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 154. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 155. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 156. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 157. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 158. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 159. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 160. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 161. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 162. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 163. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 164. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 165. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 166. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 167. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 168. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 169. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 170. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 171. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 172. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 173. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 174. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 175. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 176. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 177. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 178. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 179. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 180. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 181. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 182. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 183. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 184. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 185. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 186. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 187. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 188. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 189. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 190. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 191. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 192. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 193. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 194. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 195. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 196. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 197. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 198. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 199. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 200. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 201. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 202. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 203. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 204. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 205. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 206. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 207. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 208. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 209. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 210. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 211. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 212. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 213. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 214. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 215. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 216. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 217. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 218. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 219. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 220. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 221. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 222. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 223. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 224. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 225. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 226. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 227. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 228. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 229. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 230. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 231. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 232. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 233. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 234. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 235. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 236. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 237. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 238. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 239. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 240. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 241. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 242. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 243. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 244. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 245. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 246. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 247. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 248. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 249. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 250. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 251. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 252. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 253. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 254. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 255. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 256. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 257. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 258. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 259. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 260. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 261. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 262. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 263. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 264. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 265. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 266. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 267. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 268. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 269. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 270. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 271. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 272. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 273. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 274. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 275. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 276. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 277. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 278. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 279. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 280. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 281. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 282. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 283. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 284. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 285. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 286. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 287. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 288. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 289. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 290. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 291. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 292. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 293. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 294. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 295. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 296. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 297. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 298. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 299. J. A. Darling, 110, Fator, 9 à 4, 5 à 2, 5 à 3 ; 300. J. A.

Fournisseurs officiels de Sa Majesté
Georges V.

Réductions de Juillet Pour les Marchandises d'Été

Comme le déclarait notre acheteur, il est inutile de faire une description de ces marchandises importées, toutes spéciales, car les Montréalais connaissent la haute qualité de nos articles et partant vont sûrement prendre ces réductions en considération.

Robes Lavables pour l'Été

Prix régulier, à partir de \$15.00
Actuellement 20% de réduction.

Jupes pour l'Été

En tricotette, kumsi kumsa, en satin et coton, Gardienne lavables. Prix régulier à partir de \$5.00.
Actuellement 20% de réduction.

Robes en Georgette

En couleurs solides, avec effets et rayures. Prix régulier, à partir de \$50.00.
Actuellement réduction de 33 1-3 % et de 50 %.

Robes en Taffetas

Prix régulier, à partir de \$32.50.
Actuellement réduction de 33 1-3 % et de 50 %.

Robes en Laine Jersey, Tricotine et Serge

Prix régulier, à partir de \$35.00.
Actuellement réduction de 33 1-3 %

Costumes Jersey pour Sport

Prix régulier, à partir de \$35.00.
Actuellement réduction de 33 1-3 %

Costumes en tricotette et en satin; dolmans et capes en tricotette, velours et laine Jersey.

Holt, Rensfrew & Co.

Limited.
465 rue Ste-Catherine, Ouest, Montréal.

CHRONIQUE DES SPORTS

(Suite de la 2ème page)

GEORGES CARPENTIER VICTORIEUX

Paris, 18. — Georges Carpentier, le champion français, a knock-out Dick Smith, l'ex-champion anglais, à la huitième ronde de leur bataille qui avait lieu à Paris ce soir. La rencontre était limitée à vingt rondes. Carpentier a eu l'avantage du commencement à la fin. Fred Fulton, le boxeur poids lourd américain, a lancé un défi au vainqueur.

Les aviateurs Fonck et Nungesser assistaient au combat.

DIX-NEUF EPREUVES

AU ROND MAISONNEUVE

Lady in Black, Cecilienne, L. T. F. Major Hunter et McCash ont remporté les honneurs de la journée, hier à Maisonneuve, lors de la matinée de la Maisonneuve Driving Club. Le programme a fourni un total de 19 épreuves ardemment contestées. Le plus vif enthousiasme a régné tout l'après-midi parmi la foule de plus de 3,000 personnes accourues à Maisonneuve pour voir les trottiers à l'œuvre.

SOMMAIRE

Free for All, amble.
Major Hunter, R. Deschamps, Mornou, 1 1 1
B. et G. A. Charbonneau, Lachapelle, 6 2 2
Neva Souders, E. N. Deschamps, 2 5 3
Billiken, A. Duhamel, Duhamel, 3 3 5
Forest Boy, G. Laurendeau, 5 4 4
Marconi, A. Lachapelle, Laroche, 6 6 6
Temps, 1-2 mille, 1.08 1-2, 1.07 1-2, 1.08.
Classe nommée, trot et amble.
McCash, L. Charest, 3 3 1 1 1
Baron Warwick, F. Ross, 1 1 2 2 5
Léa L., G. Laurendeau, 2 2 3 4 4
Amenita, P. Mitchell, 5 4 5 3 2

METIVIER SE DISTINGUE HIER AU PARC DELORIMIER

Le bicycliste de Québec se classe premier de la course de trois mille, ouverte aux professionnels, hier après-midi au Parc Delorimier. — Beaux exploits de Saint-Amour et Ancil.

Une foule considérable s'était enco- ou il avait déjà pris part à plusieurs concours offerts aux joueurs de ce circuit, quelques minutes avant la course et il était un peu fatigué et ceux qui ont été témoins de son exhibition ont été unanimes à déclarer qu'il battait les mêmes adversaires lorsqu'il sera en condition.

M. Ledoux, l'organisateur des courses à Delorimier, a même déclaré qu'il était prêt à parier \$100 que Miller battait ses adversaires d'hier s'il peut encore les faire mesurer de nouveau.
Metivier s'est aussi distingué dans la course de trois mille, pour motocyclettes, lorsqu'il a parcouru la distance en 4.01 minutes avec une "Excelsior".

LE SAINT-HENRI CAUSE UNE GROSSE SURPRISE

Il bat hier le fameux Saint-Arsène par 11 à 7. — Les Indiens battent le Fraser Brace par 5 à 4.

Le Saint-Henri a causé, hier, l'une des plus grosses surprises de la saison dans le monde du baseball, en battant le fameux Saint-Arsène par 11 à 7. Les Indiens ont triomphé du Fraser Brace par 5 à 4 dans une joute sensationnelle dans laquelle le score fut égal deux fois.

Les deux parties ont été les deux plus intéressantes jouées cette saison au Mile-End, par la Ligue de la Cité et elles ont soulevé un enthousiasme extraordinaire. Généreux qui, par suite de la maladie et de la mort de son père n'avait pratiquement pas dormi depuis une semaine n'était pas en mesure de jouer hier et 16 hits ont été faits sur ses balles. Il n'a pas reçu toutefois le support qu'il était en droit d'attendre.

Le Saint-Arsène a paru démoralisé. Le Saint-Henri a joué avec une énergie et un entrain irrésistible. Le lanceur Shipton a fait merveille dans la boîte et au bâton et il a largement contribué au résultat, de même que Royer, Guillaume, Carter, Williams, Kenny, etc.

Dans la deuxième partie, le lanceur Olivier du Fraser Brace a retiré 14 hommes au bâton contre 3 pour Palmer, mais le premier a reçu un fort mauvais support. Les Indiens ont enregistré le point décisif à la huitième manche et le résultat a été incertain jusqu'à la fin.

Scores:

SAINT-ARSENE		Ab.	R.	H.	Pa.	A.	E.
Cutter, 2b.	4	2	1	0	1	0	0
Crevier, 1b et ss.	3	1	2	5	3	0	0
Bruneau, cf.	4	2	0	1	0	0	0
Rose, ss et p.	5	0	1	1	2	1	0
Webster, r.f.	4	0	1	0	0	0	0
Fortin, c.	4	0	1	2	0	0	0
Major, lf et 1b	4	0	0	7	0	0	0
Beaudin, 3b.	4	1	1	2	2	1	0
Généreux, p.	3	1	0	0	0	0	0
Ménard, l.f.	1	0	0	0	0	0	0
Total	36	7	7	23	10	3	3

x Williams mort pour avoir "bunté" à la 3e strike.

Scores:

SAINT-HENRI		Ab.	R.	H.	Pa.	A.	E.
Kenny, 2b.	5	2	2	5	3	1	0
Carter, 3b.	4	3	3	2	1	0	0
Williams, 1b.	4	2	3	12	0	0	0
Roy, s.	5	0	2	0	6	1	0
Thérien, r.f.	3	0	1	0	1	0	0
Dépatie, r.f.	2	0	0	0	0	0	0
Tailleur, l.f.	4	0	0	3	0	0	0
Ducharme, c.	4	0	2	1	2	0	0
Châtel, c.	4	0	0	4	2	0	0
Shipton, p.	3	2	3	0	5	1	0
Total	38	11	16	27	20	5	1

Saint-Arsène... 230000101 — 7

Saint-Henri... 10003115x — 11

St-Amour a aussi fait belle figure contre Bigras, dans l'épreuve de trois milles de trois reprises. Il se classa premier de la première reprise et dans la deuxième Bigras se retira, de sorte qu'il fut déclaré vainqueur.

Ancil et Jos. Lebeau ont aussi fait une course des plus contestées, le premier l'emportant par une faible marge.

Voici les résultats détaillés des épreuves d'hier après-midi:

1ère course, 3 milles, motocyclettes, novices.

1. Morel; 2. Labelle; 3. Derocles.

Temps, 5.30.

2ème course, Match spécial, 3 milles, deux ans trois reprises. Première épreuve:

1. St-Amour; 2. Bigras. Temps, 4.06 1-4.

3ème course, 3 milles, motocyclettes: Berthiaume; 2. Labelle; 3. Duquette. Temps, 4.27 1-2.

4ème course, 3 milles, motocyclettes avec panier:

1. Handfield; 2. Lizotte; 3. Smith. Temps, 5.43 1-2.

5ème course. Deuxième reprise du match St-Amour-Bigras:

Le dernier se retire et St-Amour est déclaré vainqueur.

6ème course, Motocyclettes, 3 milles, Professionnelle:

1. Metivier; 2. Bartley; 3. Binette. Temps, 4.01.

7ème course, Motocyclettes, amateurs, avec un professionnel, 3 milles:

1. St-Amour; 2. Laroque; 3. Bartley. Temps, 4.25 1-2.

8ème course, 2 milles, Auto:

1. Ancil; 2. Jos. Lebeau. Temps, 2.35 min.

9ème course, Epreuve spéciale, handicap, un coureur, un cheval coureur, un outo et une motocyclette:

1. Dickland, cheval, 5-1-2 furlongs; 2. Lebeau, auto, 7-1-2 furlongs; 3. Metivier, motocyclette, 1 mille; 4. Miller, coureur, 600 verges.

C. P. VERDUN EN-CORE VAINQUEUR

Le Cercle Paroissial de Verdun vient d'ajouter une nouvelle victoire à son crédit en battant le Tétraville Indépendant par un score de 6 à 5, hier après-midi.

THEATRES

PARC DOMINION

Un autre concert d'excellente musique a été donné hier soir au Parc Dominion par Vessella et sa fameuse fanfare italienne, devant un auditoire nombreux et enthousiaste.

Miss Louisa Patterson sut de nouveau le charme de sa douce et savante voix de soprano, surtout quand elle chanta l'Aria de Madame Butterfly. Le programme suivant sera rendu cet après-midi et ce soir:

Matinée:

Vessella et sa fanfare — Miss Louisa Patterson, soprano de "La Pergola", Florence, et "Costanzi", Roma.

PROGRAMME

1-Mardi, Old Glory Oreste Vessella

2-Ouverture, "Raymond", Thomas

3-Valse, Spring Zephyr

Oreste Vessella

4-Grande Sélection de l'Opéra "Mignon"

5-Sélection de l'Opéra "Some Time"

INTERMISSION

1-Ouverture, "Semiramide" Rossini

2-Danse du Serpent, Boccalari

3-Grande Sélection de l'Opéra "Contes d'Hoffman"

4-Soprano, Solo, Aria de Cavalleria Rusticana, Mascagni

MISS LOUISA PATTERSON

5-The Fighting Allies, Grande Sélection sur des airs de nos Alliés

SOMMAIRE:

Buts volés: Cutter, Crevier, Williams, Ducharme, Shipton. Coups de deux buts: Carter, Beaudin, Kenny, Royer. Coups de trois buts: Rose, Shipton, Royer. Doubles jeux: Portin à Beaudin, Ducharme à Royer à Carter. Struck out, par Shipton 3; Généreux 7. Innings par Généreux, 7 1-3; Runs, 11, hits 16, Rose 2-3; Innings: Shipton 4; Généreux 3. Sacrifice, Carter. Wild pitches: Shipton 2. Passed balls, Châtel. Points mérités, Saint-Henri 10, Saint-Arsène 6. Laissez sur les buts: St-Arsène 6; St-Henri 6; Buts sur erreurs: St-Arsène 5, St-Henri 2; Durée de la partie 1:57 m. Umpires, Alb. Lefebvre et O'Neill.

INDIENS

	Ab.	R.	H.	Pa.	A.	E.
Hamilton, s.	5	1	1	3	3	0
M. Watson, c.f.	4	2	0	1	0	0
C. Watson, 2b.	4	0	1	2	1	0
Bowman, 3b.	4	1	1	1	1	1
Anderson, c.	4	0	1	4	1	0
Gilbert, l.f.	3	1	0	4	0	0
Fish, r.f.	4	0	0	0	0	1
S. Watson, 1b.	3	0	1	1	1	0
Palmer, p.	3	0	2	0	4	0
Total	34	4	7	27	13	3

FRASER BRACE

	Ab.	R.	H.	Pa.	A.	E.
C. Rochon, 2b.	4	0	1	0	3	2
Monette, c.f.	4	1	2	1	0	0
D. Rochon, 3b.	4	0	1	1	0	0
Cardinal, c.	4	1	1	6	0	0
Daigneault, r.f.	2	0	0	0	0	0
Beaudin, s.s.	3	0	1	2	2	0
Underhill, 1b.	4	0	1	6	0	0
Swartz, l.f.	3	0	0	0	0	0
Thompson, l.f.	1	0	0	0	0	0
Olivier, p.	3	2	0	1	3	1
Total	32	4	7	27	9	4

Indiens... 011000210 — 5

Fraser Brace... 000120100 — 4

SOMMAIRE:

Buts volés: Hamilton, C. Watson, 2. Palmer, 2. Daigneault, Olivier. Coups de deux buts: D. Rochon. Sacrifice hits: Anderson, Gilbert, Palmer, Monette, Cardinal, Beaudin. Struck out: Olivier 1-4, Palmer 3. Buts sur 4 balles: Olivier 3, Palmer 3. Wild Pitches: Olivier 2. Frappé par le lanceur: Olivier (C. Watson). Laissez sur les buts: Indiens 3, Fraser Brace 3. Points mérités: Indiens 3, Fraser Brace 2. Durée de la partie: 1 h. 56 m. Umpires: O'Neill et Alb. Lefebvre.

Soirée

Vessella et sa fanfare. — Miss Louisa Patterson, soprano de "La Pergola", Florence, et "Costanzi", Roma.

PROGRAMME

1-Marche, The Air King

Oreste Vessella

2-Ouverture, "Fest", Lautner

3-Duo pour Cornet et Trombone de l'Opéra "Il Trovatore", Verdi

SIGNOR RINALDI ET BOZZACCA

4-Grande Sélection de l'Opéra "La Traviata", Verdi

5-Peer Gynt, Suite, Grieg

INTERMISSION

1-Marche La Reine de Saba, Gounod

2-Ouverture, "Poète et Paysan, Suppe

3-Soprano Solo, Aria de Mefistofele Boito

4-Grande Sélection de l'Opéra "Carmen", Bizet

ECHOS DES ELECTIONS

Le résultat officiel du scrutin du comté de Shefford, aux dernières élections provinciales est comme suit:

Arrondissements W. S. L. J.

North Stukely (Bonsecours) 95 75

West-Shefford 45 30

Roxton-Falls No 1 56 41

Roxton No 1 59 30

" 2 25 14

" 3 28 15

" 4 26 10

St-Valérie No 1 34 28

" 2 58 39

Ely Sud 28 31

Ely No 1 75 70

" 2 62 51

St-Alphonse 61 32

St-Cécile No 1 39 72

" 2 55 25

Shefford No 1 55 28

" 2 56 31

" 3 35 22

Canton de Granby No 1 41 18

" 2 64 24

" 3 72 28

" 4 27 21

" 5 28 29

Nord Ely No 1 55 31

" 2 34 20

Lawrenceville 27 14

South Stukely No 1 81 27

" 2 24 26

St-Joachim No 1 59 13

" 2 63 44

Cité de Granby A 99 11

" B 62 13

" C 56 44

" D 88 28

" E 50 43

" F 44 34

" G 65 34

" H 63 37

" I 56 27

" J 32 19

Nord Stukely, Ste-Anne

St-Prudentienne, vil-

lage 80 13

" paroisse No 1 36 22

" 2 85 18

" 3 41 5

Warden 31 16

Waterloo No 1 68 35

" 2 79 82

Le Canada

MONTREAL, lundi, 21 juillet 1919.

Ce que sera le chef libéral

Le sentiment dominant à l'heure actuelle dans le parti libéral, c'est celui qui inspirera la grande convention du mois prochain, c'est que le chef du parti devra représenter à la fois toutes les classes et tous les groupes.

Il serait bien difficile de prédire à l'avance qui sera choisi, et les efforts des journaux conservateurs pour prévenir la décision de l'assemblée sont futiles.

On a mentionné plusieurs noms, tous de libéraux très dignes ; lequel réunira les suffrages et paraîtra représenter le plus complètement l'ensemble du parti, c'est la convention même qui le déterminera.

Mais, ce que nous savons déjà, c'est que ce choix ne sera nullement entaché d'un sentiment étroit de province ou de race.

Le chef du parti devra représenter à la fois les intérêts de l'est et ceux de l'ouest, et leur trouver un terrain raisonnable d'entente.

Il devra avoir l'esprit large et comprendre la politique canadienne dans le sens de la bonne entente et de l'harmonie.

Il ne sera ni un provincialiste, ni un extrémiste. Sa mentalité large et éclairée devra être sympathique aux libéraux de Québec comme à ceux de l'Ontario et de l'ouest.

Ni dans la question de races, ni dans la question de classes, ni dans les questions fiscales, ce chef ne devra être compromis ou lié à un groupe plutôt qu'à un autre.

En un mot le chef du parti libéral, le premier ministre de demain, devra être un homme prêt à rendre justice à toutes les classes et à reconnaître les droits populaires en les basant sur l'équité et la justice.

Ce choix, comme le développement même du programme libéral, s'inspirera moins des gestes du passé que des nécessités et des exigences de l'avenir.

Il y a place aujourd'hui dans le parti libéral pour tous les esprits sincères et convaincus qui veulent avec nous le progrès du pays, le bien-être et le respect de tous.

Puisque le parti unioniste s'enferme de plus en plus dans les privilèges de caste et dans l'exclusivisme, le parti libéral, lui, fera appel à toutes les bonnes volontés ; il sera véritablement le parti du peuple dans son ensemble.

Les Insoumis bénéficieront-ils de la Paix ?

Le gouvernement Borden, à la dernière session, n'a pas réglé le cas des insoumis à la loi militaire.

C'est toujours l'ancien règlement qui est en vigueur, c'est-à-dire que les insoumis peuvent être frappés d'une très lourde amende ou envoyés en prison.

Nous félicitons ce moment la signature de la paix et le retour définitif du régime pacifique dans le monde.

Les exigences et les sévérités de guerre n'ont plus cours ; et partout on fait des appels à l'indulgence et à l'harmonie.

Pourquoi faut-il que dans notre pays, si peu habitué à la règle militaire et où la faute des réfractaires se mitigeait de circonstances atténuantes, le gouvernement Borden continue de sévir contre ces jeunes gens plus irresponsables que vraiment coupables ?

Le chef de l'opposition à la fin de la session a fait un généreux appel en leur faveur.

A la séance du 30 juin, M. D. D. McKenzie disait :

"Je désire faire part au ministre de la Milice de plaintes que j'ai reçues de différents endroits. N'ayant pas eu l'avantage de le prévenir de mon interpellation, il n'est pas obligé de me répondre dès maintenant, à moins qu'il ne le veuille bien. Mes correspondants se plaignent des ennuis perpétuels que l'on cause aux habitants des villes et des villages pour la recherche des soi-disant insoumis. Maintenant que la paix est pour ainsi dire signée, quand allons-nous avoir la paix chez nous ? Quand va-t-on abandonner la poursuite de ces gens-là ou prendre des mesures pour cesser d'incommoder nos citoyens ?"

Mais cet appel est resté sans réponse. Le ministre de la Milice le réfusa alors au ministre de la Justice qui était absent ; et la réclamation de M. McKenzie fut méconnue.

Maintenant que nous sommes en pleine paix et que nous ne devons songer qu'à l'oeuvre de reconstruction, nous demandons de nouveau au gouvernement Borden de faire cesser les poursuites contre les insoumis ; et de leur accorder une amnistie qui les prépare à devenir de bons et honnêtes citoyens.

Nous le répétons, dans un pays jeune comme le nôtre et ignorant tout de la discipline militaire, leur abstention est un acte passager et qui ne témoigne en aucune façon de leur inaptitude à reprendre une vie honnête et laborieuse parmi les leurs.

Nos enfants doivent recevoir une éducation complète

C'est à l'époque des vacances que les parents déterminent où ils enverront leurs enfants à l'année scolaire qui débute en septembre.

Donnons-leur ce conseil ! Qu'ils ne se hâtent de les jeter dans la fournaise de la vie ! Qu'ils voient d'abord à ce qu'ils reçoivent une éducation aussi complète que possible.

Lorsqu'il fonda l'Ecole des Hautes Etudes et les Ecoles techniques, en 1907, Sir Lomer Gouin ne prévoyait ni la guerre ni la période de reconstruction qui devait suivre la guerre. Et, cependant, même s'il eut pu prévoir ces deux choses si grosses de conséquences, il n'aurait pu agir avec plus de clairvoyance.

Ce qu'il faut à notre pays en ce moment, ce sont des techniciens expérimentés pour mettre à profit toutes nos richesses naturelles. Ce qu'il faut encore, ce sont des hommes rompus aux affaires et connaissant tous les secrets du grand commerce international. Les écoles techniques et l'Ecole des Hautes Etudes n'ont d'autre raison d'être que de former de tels hommes.

D'ailleurs, dès 1907, la fondation de cette école s'imposait. Elle était nécessaire pour compléter le cycle de notre enseignement commercial.

Comme pour l'établissement des écoles techniques, le gouvernement Gouin créa une corporation qu'il chargea de l'établissement et de la direction de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Cette corporation est composée de délégués nommés par la chambre de commerce de Montréal et de délégués nommés par le gouvernement.

Comme pour les écoles techniques, le gouvernement garantit les emprunts que la corporation doit faire pour établir l'école. Les montants garantis s'élèvent à \$500,000, mais la responsabilité du gouvernement est elle-même garantie par une première hypothèque sur le terrain et sur les bâtiments.

Que l'école des Hautes Etudes Commerciales soit une des

mieux aménagées qui soit, que son programme soit des plus efficaces, nous n'en voulons d'autre preuve que le succès remarquable qu'elle a remporté à l'Exposition universelle de Lyon, en 1914. Le jury se composait des personnalités les plus marquantes du monde universitaire français.

Après avoir examiné les plans de l'Ecole des Hautes Etudes, son matériel d'enseignement, ses programmes, ses méthodes, ce jury a décerné à l'Ecole un diplôme de médaille d'or. Ce succès obtenu par notre Université commerciale est d'autant plus remarquable qu'il est dans les usages de n'accorder que la récompense inférieure aux institutions exposant pour la première fois et que l'Ecole est trop nouvelle pour pouvoir montrer les résultats de son enseignement comme les autres écoles supérieures de commerce qui exposaient.

Il est un reproche que l'on entend quelquefois au sujet de cette école. On prétend, chiffres en mains, que chacun des élèves qui la fréquentent coûte trop cher à la province. Il se peut. C'est généralement le cas des institutions nouvelles. Ce fut le cas de l'Ecole polytechnique. Ce fut longtemps le cas des écoles normales ; elles existaient depuis près de vingt ans et l'on entendait encore le même reproche. Cependant, quoi de plus utile que les écoles normales ?

Après avoir assis son oeuvre sur des bases puissantes, après avoir vaincu toutes les difficultés et fait taire tous les sots préjugés qui s'élevaient contre l'école des hautes études, après avoir libéralement assuré son avenir, le gouvernement Gouin trouva que l'heure était arrivée de l'affilier à l'Université Laval de Montréal. L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ne peut qu'ajouter au prestige de notre grande Université française dont l'influence se fera de plus en plus considérable sur les destinées de notre province et de notre pays.

Comme il fallait donner une compensation à l'élément protestant qui avait contribué, comme tous les autres éléments de Québec, à la fondation de cette école, le gouvernement décida d'inscrire annuellement au budget une somme de \$8,000.00 et de la verser entre les mains du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Cette affiliation a été faite sans molester la minorité protestante ; au contraire, elle y donna son consentement.

Nous le répétons, c'est le moment de songer aux études de demain. Que les parents tournent les yeux vers cette excellente école.

A la convention

La grande convention libérale d'août verra dans ses murs bon nombre de libéraux en vue et qui s'étaient momentanément retirés du parti en 1917.

La guerre n'a pas trouvé tous ces libéraux d'accord avec nous ; mais ils sont prêts comme nous à travailler à la reconstruction du pays dans un sens démocratique et libre.

Les profiteurs

Dans les pays d'Europe on adopte contre les profiteurs les plus sévères mesures, la prison et l'amende. En Italie on a même été jusqu'à les menacer dans leurs personnes.

Il n'y a qu'au Canada que le gouvernement protège cette classe de financiers peu scrupuleux.

Il faut davantage

Ce n'est pas seulement un ou deux ministères que M. Borden doit renvoyer à Ottawa, pour mettre son cabinet sur une base économique.

C'est un remaniement total qu'il faudrait ; et à défaut de lui le peuple y verra à la première occasion.

Et lui ?

Sir Robert Borden recommande au peuple, dans l'intérêt de la reconstruction, d'éviter les grèves.

Son gouvernement, qui encourage les profiteurs et ne fait rien pour le peuple est la première cause des soulèvements industriels.

Le premier

Le Canada n'obtient aucune concession de territoire, contrairement à l'Australie ou à l'Afrique du Sud. Il devrait être le premier dominion à réclamer une indemnité de guerre.

Notre représentation

Certes nous avons droit à une représentation canadienne-française dans l'administration des affaires fédérales.

Mais nous ne voulons rien avoir à faire à la combinaison unioniste qui n'aura à Ottawa qu'un passage éphémère et que les prochaines élections remplaceront par un ministère libéral.

NE POUVAIT GUERIR SON MAL DE TETE

AVANT D'AVOIR EMPLOYE "FRUIT-A-TIVES" — FAIT DE JUS DE FRUITS.

112 rue Cobourg, St-Jean, N.B.
"Je me crois obligé de vous dire tout le bien que m'a fait votre merveilleux remède "Fruit-a-tives". Je souffrais depuis plusieurs années de violentes maux de tête, et je ne pouvais trouver rien qui put me soulager."
"Un ami me conseilla de prendre des "Fruit-a-tives", ce que je fis, et maintenant, je me sens très bien ; je n'ai plus de maux de tête, grâce à votre remède."

Mme ALEXANDER SHAW.
50c la boîte ; 6 boîtes pour \$2.50 ; boîte d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou envoyées sur réception du coût par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

ANNIVERSAIRES

Le "Canada" offre ses meilleurs souhaits à

M. Donat Caron, M.P.P. (Matane) né à St-Pascal, Kamouraska, le 21 juillet 1852. Député depuis 1899.

L'honorable sénateur Henry Westman Richardson (Kingston, Ont.) né le 21 juillet 1853 à Kingston, Ont.

A LA MEMOIRE DE LADY JETTE

[La "Revue dominicaine"]

En Lady Jette est disparue l'une de nos femmes canadiennes-françaises les plus remarquables et l'une de nos tertiaires dominicaines que le monde regardait comme des plus distinguées et notre Ordre comme des plus ferventes et des plus dévouées.

Elle était l'épouse de sir Louis Jetté qui eut l'honneur d'être Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec et Juge en chef de la Cour d'Appel. Sir Louis lui surviva avec son fils, le R. P. Jules Jetté, Jésuite, missionnaire en Alaska, et deux filles, Mesdames (l'honorable) Rodolphe Lemieux et (Docteur) Siméon Grondin. Née le 27 mars 1841, Marie-Joséphine-Berthilde Lafamme reçut de Dieu, avec la grâce d'un mariage particulièrement heureux et honorable, la bénédiction des ans prolongés jusqu'à une vieillesse paisible et vénérable.

A une distinction parfaite de ce que le monde appelle "les manières", Lady Jette alliait cette simplicité charmante qui est la fleur de l'humilité chrétienne. Douée d'une intelligence supérieure et d'une culture d'esprit exceptionnelle, elle a pu, avec un rare bonheur, suivre son mari pendant tout le cours de sa longue carrière, le secondant merveilleusement et, à tous les degrés de l'échelle sociale, demeurer la vraie compagne de son esprit et de son coeur.

Lady Jette s'est dévouée pendant toute sa vie à des oeuvres multiples de charité et de pitié qu'elle contribua à fonder et à organiser. La paroisse St-Jacques de Montréal en particulier, à laquelle elle appartenait pendant de nombreuses années, lui doit la formation de la société Saint-Vincent de Paul des Dames pour la visite et le soulagement des malades, l'établissement de la Confrérie du Rosaire, l'organisation de l'Adoration du Saint-Sacrement exposé tous les vendredis dans la chapelle du Sacré-Coeur, et aussi cette chapelle elle-même, foyer ardent de tant d'oeuvres de pitié, à la construction de laquelle elle s'est dévouée. Son grand coeur intelligent et charitable s'ouvrait devant tous les besoins ; et ce n'est pas sans raison qu'elle s'était éprise d'admiration pour la fondatrice des Soeurs de la Charité, Madame de Youville, et qu'elle voulait écrire sa vie. Il y avait des affinités intimes entre ces deux âmes religieuses et charitables.

Elève des Dames du Sacré-Coeur, Lady Jette a su conserver un véritable culte pour ses anciennes maîtresses, ne parlant d'elles, toujours qu'avec la plus grande vénération ; et ce souvenir du coeur lui rendait très chère la Congrégation des Enfants de Marie du Sacré-Coeur dont elle fut la secrétaire, puis la présidente pendant de nombreuses années.

Mais son âme profondément religieuse l'inclinait surtout vers Dieu, vers une vie surnaturelle plus intense ; et c'est ce désir d'une vie meilleure, cette recherche d'un état supérieur de perfection religieuse qui l'attira vers le Tiers-Ordre de Saint-Dominique. Elle prit l'habit du Tiers-Ordre à Montréal, le 28 mars 1880, des mains du Père Mathieu, dans le salon de Madame Georges Leclerc, qui fut aussi sa compagne de vie avec deux autres compagnes : Mlle Caroline Desève et Mme Charles Laberge, la seule vénérable survivante de ce petit groupe de nos premières tertiaires de Montréal. Le 15 décembre 1881, elles firent ensemble profession dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes ; et le petit grain de sèpe s'accrut, grandit peu à peu. Les réunions se tinrent d'abord chez Mademoiselle Delille qui avait l'insigne faveur de posséder le Saint-Sacrement dans sa maison ; puis à son tour, Madame Jetté offrit l'hospitalité au petit groupe de ferventes que nos Pères, ordinairement le père, dirigeaient de Saint-Hyacinthe ; et lorsque la fraternité fut érigée canoniquement, le 14 janvier 1896, elle en devint la première prieure. Selon la pensée du Père Lacordaire, elle a su échapper à la tyrannie si souvent dominante pour l'une de certaines obli-

La Route des Grands Lacs

est idéale par les grandes chaleurs d'été ; elle procure en même temps une intéressante diversion dans un voyage transcontinental. Que dire de la fraîcheur de l'atmosphère

Sur le Lac Supérieur?

Jamais, sur cette vaste mer intérieure, la température ne s'élève à plus de quarante degrés.

Si le temps vous manque pour prendre de longues vacances, les spacieux et confortables vapeurs du Pacifique Canadien peuvent en cinq jours vous faire faire le voyage de retour de Port McNicoll à Fort William. Luxueuses cabines, excellente cuisine, promenades sur le pont du navire, couchers de soleil superbes, magnifiques paysages le long de la rivière St-Marie, brise parfumée par l'odeur des sapins qui couvrent toute la contrée des lacs, tout s'unit pour rendre agréable un séjour sur l'un de ces navires.

Et si vous avez une semaine supplémentaire, pourquoi ne pas entreprendre une excursion de pêche sur la rivière Nipigon, à quarante milles de Fort William ? C'est la vie au sein de la Nature, la vie sous la tente au milieu des bois, le long des ruisseaux, dont l'eau reflète les rayons argentés de la lune ou l'état des feux du camp.

PREUX DES BILLETS : 141-145 rue St-Jacques, 741, Main 8125, Gare Windsor de Westmount, Viger, et du Mile-End.

F. C. LYDON, Agent pour le service des passagers de la ville, 141-145 rue St-Jacques, Montréal.

La plus importante Librairie et Papeterie Française du Canada.

Libres
RELIGIEUX, CLASSIQUES, FRANÇAIS, CANADIENS.

Fournitures
de BUREAUX, de CLASSES, de DESSIN.

Articles
RELIGIEUX et de FANTAISIE.

Catalogues sur Demande.

GRANGER FRÈRES
LIBRAIRES.

Place d'Armes, Montréal.

85-1-J-n-R

VENTES PAR LE SHERIFF

No 380.—LA CITE DE MONTREAL, corps légalement constitué, ayant son principal établissement en ladite cité, demanderesse ; vs IRE KUSSNER, défendeur.

Un lot de terre borné en front par la rue Sainte-Adèle et étant la subdivision numéro quatorze cent treize (1413) du lot numéro six cent trente-sept (637), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin.

Le Sheriff,
Bureau du Sheriff,
Montréal, 21 juillet, 1919.

No 480.—LA CITE DE MONTREAL, corps légalement constitué, ayant son principal établissement en ladite cité, demanderesse ; vs EMILE GRONDIN, défendeur.

Un lot de terre borné en front par la rue Baldwin et étant la subdivision numéro trois cent trente et un (331) du lot numéro trois cent quatre-vingt-dix-huit (398), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Longue-Pointe, dans cette partie de ladite paroisse, maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Mercier-Maisonnette.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures du matin.

No 481.—LA CITE DE MONTREAL, corps légalement constitué, ayant son principal établissement en ladite cité, demanderesse ; vs FRANK COIN CAR, défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, district de Montréal ; borné en front par la rue Beaubien, de la dite cité, connu et désigné sous le numéro quatre cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept (17-426), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, dit district.

2. Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, district de Montréal ; borné en front par la rue Beaubien, de la dite cité, connu et désigné sous le numéro quatre cent vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept (17-426), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, dit district.

3. Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, district de Montréal ; borné en front par la rue Beaubien, de la dite cité, connu et désigné sous le numéro quatre cent vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept (17-424), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, dit district.

Les susdits trois lots étant situés dans cette partie de ladite paroisse de la Longue-Pointe, maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Mercier-Maisonnette, de la dite cité de Montréal.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi.

No 60.—LA VILLE DE DORVAL, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la ville de Dorval, district, demanderesse ; vs JOSEPH DE CHAMPLAIN, défendeur.

La subdivision 273 du lot originaire No 16 ; borné en front par le lot No 16-259, étant une rue projetée, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, dans la ville de Dorval ;

La subdivision 274 du lot originaire No 16 ; borné en front par le lot No 16-259, étant une rue projetée, aux plan et livre officiels de la paroisse de Lachine, dans la ville de Dorval ;

La subdivision 275 du lot originaire No 16 ; borné en front par le lot No 16-259, étant une rue projetée, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, dans la ville de Dorval ;

La subdivision 276 du lot originaire No 16 ; borné en front par le lot No 16-259, étant une rue projetée, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, dans la ville de Dorval ;

La subdivision 277 du lot originaire No 16 ; borné en front par le lot No 16-259, étant une rue projetée, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, dans la ville de Dorval.

Pour être vendues à mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

No 1377.—JEANNE GILMOUR, fille majeure usant de ses droits, des cité et district de Montréal, demanderesse ; vs HORMISDAS LEMIEUX, des cité et district de Montréal, défendeur.

Un lot de terre situé sur la rue De Saint-Vallier, de la cité de Montréal, connu et désigné comme étant la moitié nord du lot numéro 619 de la subdivision du lot originaire No 8 (8 1/2 N-619), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte Saint-Louis, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins ; borné en front par la rue De Saint-Vallier, en arrière par une ruelle, d'un côté par le lot No 618, et de l'autre côté par l'autre moitié du dit lot No 619 — avec les bâtisses dessus érigées et portant les Nos civiques 751 et 753 de la rue De Saint-Vallier, avec les servitudes s'y rattachant.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures ET DEMIE de l'après-midi.

Le Sheriff,
Bureau du Sheriff,
Montréal, 21 juillet, 1919.

90-1

LIGNE ELDER-DEMPSTER

SERVICE SUB-AFRICAIN DE MONTREAL, QUE.

S.S. "New Brunswick" . . . 20 juillet
S.S. "Benguel" . . . 25 août

Elder-Dempster & Co.,
Limitée

133 EDIFICE DU BOARD OF TRADE
MONTREAL.
211-1-M-J-s-a

61-2

MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN LIMITEE

DE MONTREAL

POUR LES BARADES, TRINIDAD
Canadian Recruit . . . Août, le 5
Canadian Warrior . . . Août, le 20

POUR KINGSTON, JAMAÏQUE ET
LA HAVANE
Canadian Trader . . . Juillet, le 28
Canadian Sailor . . . Août, le 6

POUR BUENOS AIRES
Canadian Seigneur, vers le 30 juillet

Renseignements auprès de W. A. Cunningham, Agent d'Importation et d'Exportation

Chemin de fer Canadian National,
230 rue St-Jacques, Montréal.
Tél. Main 8700.

61-2

HAVRE

Compagnie Canadienne Transatlantique, Ltée

Agents généraux :

CANADA STEAMSHIP LINES, LTD.
DEPART DE MONTREAL :

Juillet, le 18 . . . S.S. HILBERT
Août, le 1er . . . S.S. LORD DUFFERIN
Août, le 7 . . . S.S. CALIFORNIA
Août, le 12 . . . S.S. HUDSON

Cabines de seconde classe, avec améliorations modernes, toutes simples. Accommodation pour passagers sur les navires "Hudson" et "Californian". Pour détails complets sur tarifs pour fret et passagers, s'adresser à :

Agents généraux :

CANADA STEAMSHIP LINES, Limited.
Bureaux :
Montréal, Trois-Rivières, Québec
77-1-19-11-17-21-24-28-31-Nav.

61-2

DOMINION COAL COMPANY

General Sales Office
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

DOMINION COAL COMPANY
LIMITED
115 ST-JAMES ST. MONTREAL

TRENTE-HUITIEME RAPPORT DE L'HOPITAL NOTRE-DAME

La Corporation de l'hôpital vient de le rendre public. — Les recettes, en 1918, ont été de \$266,334.93, et les dépenses ont monté à \$164,532.12. — 792 gouverneurs à vie.

La corporation de l'hôpital Notre-Dame vient de publier le trente-huitième rapport annuel et bilan général, arrêté au 31 décembre dernier.

Le rapport du trésorier, M. Tancred Benveniste, relève que bien que nous ayons eu à subir une élévation encore plus considérable du coût de la vie, durant l'année écoulée, conséquence de la guerre, l'œuvre s'est maintenue et on peut même dire que les résultats de l'exercice écoulé sont satisfaisants; ceci dû au grand intérêt et à la sympathie sincère que portent nos concitoyens à l'œuvre de l'hôpital Notre-Dame, intérêt et sympathie abondamment prouvés par les splendides résultats de la souscription du Fonds de Secours de 1918, constatés par le trésorier.

Les recettes ordinaires ont été de \$102,462.34. Les recettes extraordinaires ont été de 45,115.93. Ces dernières comprennent les items suivants:

Legs	\$ 3,300.00
Dons	10,643.62
Contribution des gouverneurs à vie	12,587.00
Collecte des dames patronesses	2,354.87
Collecte du Sou du Peuple (pour 1917 et 6 mois en 1918)	16,230.44

Si nous ajoutons à ces montants le total collecté à date sur le Fonds de Secours 1918, soit \$118,756.66, nous avons un grand total de recettes de \$266,334.93.

Les déboursés, dépenses générales, réparation ordinaires, intérêts sur emprunts d'assurance, etc., se sont élevés à la somme de \$164,532.12, laissant un déficit de \$16,953.85 à enregistrer pour la Corporation pour l'année 1918, déficit heureusement comblé, et bien au-delà par la splendide souscription du Fonds de Secours 1918, qui d-tera l'hôpital en chiffres ronds d'une somme de \$170,000.

L'hôpital est ses succursales, pendant l'année 1918, ont reçu 1752 malades indigents, qui forment un total de 45,658 jours d'hospitalisation; le coût de chaque jour pour chaque malade ayant été de \$2.50, contre \$2.53 pendant l'année précédente, ces simples faits suffisent pour démontrer non-seulement la nécessité de l'œuvre et des bienfaits qui en découlent, mais aussi la nécessité pour tous nos concitoyens d'y contribuer aussi largement que possible. Ajoute M. Benveniste: 201 nouveaux gouverneurs à vie sont venus se joindre aux autres au cours de l'année 1918 ce qui porte à 792 le nombre total des gouverneurs à vie; la somme des souscriptions reçues de ce chef est de \$12,587.

La collecte faite en 1918 par les dames patronesses a rapporté \$2,354.87.

Un examen des divers items mentionnés au passif permettra de constater la disparition de la somme de \$100,000 due à la Commercial Union Assurance Company Limited. Cette dette a été réglée en plein par le versement entre les mains de cette compagnie, à l'acquisition de la Corporation de l'hôpital Notre-Dame, de la somme de \$100,000, montant de la généreuse souscription de feu sir Rodolphe Forêt, insignifiant bienfait de notre institution, et dont les nombreux actes de dévouement et de charité à l'égard de l'hôpital Notre-Dame ont ainsi reçu un digne couronnement.

Les dons et souscriptions des bienfaiteurs, au cours de l'année 1918, se sont élevés à la somme de \$23,230.62. Le rapport du surintendant général indique que, dans le cours de 1918, on a hospitalisé à l'hôpital Notre-Dame, 2,843 malades, dont 1,534 hommes et 1,309 femmes, se répartissant dans les services comme suit:

Médecine 917; Chirurgie, 1,205; Gynécologie, 475; Ophtalmologie, 278.

Avec l'ensemble de ces malades, on a formé 42,435 jours d'hospitalisation, soit une moyenne de 15.46 jours d'hospitalisation par malade.

La mortalité, abstraction faite des décès survenus dans les 48 heures qui suivent l'admission du malade, est de 3.51. Il est à propos de remarquer que cette proportion était de 5.17 en 1917.

Le travail dans les dispensaires a légèrement augmenté et fourni les chiffres suivants:

Médecine, 2,595; Chirurgie, 6,195; Ophtalmologie, 2,079; Neurologie, 1,028; Gynécologie, 638; Dermatologie, 584; Pédiatrie, 333; soit, en tout, 13,452 consultations ou traitements. Il faut ajouter à ce dernier chiffre, 1,368 pansements et traitements d'urgence, faits par les médecins internes. Au service de radiologie et d'électrologie, il est fait:

Radiographies, 1,930; Examens radiologiques, 457; Applications de radiologie interne, 1,460; Applications de diverses modalités du courant électrique, 952.

La pharmacie a préparé et distribué les remèdes de 32,235 prescriptions, dont 17,629 pour les dispensaires. Pour ceux qui sont au compte de l'augmentation du prix des drogues il est facile de se figurer ce qu'a coûté cette section de nos services, et ce maler l'économie intelligente et recouverte de nos dévoués sœurs pharmaciennes.

Les ambulances ont répondu à 1,404 appels.

Le laboratoire a fait 4,718 analyses et recherches scientifiques, dont 35 toxicologiques.

A l'hôpital St-Paul, service des consultations, on a traité 892 malades.

Lors de l'épidémie de grippe, on fut sans la moindre hésitation, rap- pelant le surintendant général, on les malades de l'hôpital St-Paul décidèrent de le mettre entièrement, avec son personnel à la disposition de la commission administrative de la ville de Montréal. Il fut immédiatement transformé en hôpital pour les malades de la grippe. Les services de l'hôpital St-Paul furent réservés pour les malades atteints de maladies chroniques ou qui n'auraient pas de suffisantes garanties d'indépendance. On dit encore que les délégations financières ne sont guère qu'une sorte de groupement de conseillers généraux des trois départements et que ce sont les intérêts particuliers de chacun de ces départe-

l'hôpital guéris.

La commission administrative a su apprécier à sa juste valeur cet effort, et la lettre suivante de M. Ernest R. Decary, son président, en fait foi.

«Le Bureau de Santé tient à vous remercier tout spécialement pour la coopération de votre hôpital durant la présente épidémie.

Comme le dit la préface que précède le rapport, au point de vue de la charité, l'œuvre de l'hôpital Notre-Dame est considérable. Par la rapidité de son service d'ambulances, par la facilité des consultations gratuites aux différents dispensaires, par l'efficacité de son organisation hospitalière, que de malheureux actionnaires ont été recueillis et guéris.

Au point de vue religieux, un membre de la maison de Saint-Sulpice fait partie du conseil d'administration; Monseigneur l'archevêque de Montréal y nomme chaque année un chapelain résident; l'administration interne est sous la direction des sœurs de charité, chargées aussi du soin des malades et de la préparation des remèdes. L'hôpital Notre-Dame est un hôpital catholique.

Au point de vue scientifique, l'hôpital Notre-Dame est un centre d'études et d'enseignement. Voyez le nombre de médecins qui viennent gratuitement chaque jour, en dehors de leur pratique, dépenser plusieurs heures à l'hôpital. C'est qu'ils y trouvent, à part du bien à faire, un vaste champ d'observation; c'est qu'ils peuvent y entreprendre des recherches de laboratoire; c'est qu'ils y consacrent leur temps à l'enseignement des élèves. L'enseignement de la Faculté de médecine serait incomplet sans les hôpitaux. Au point de vue social, l'hôpital Notre-Dame a donc son importance.

Au point de vue administratif, l'hôpital Notre-Dame est dirigé par des hommes d'affaires, des financiers bien connus du public, qui surveillent ses intérêts avec prudence et économie, s'efforcent d'augmenter ses recettes, de maintenir ses dépenses dans une limite raisonnable. L'hôpital vit de la charité publique, et il ne rentre pas un sou dans sa caisse dont il ne soit rendu compte. Ce sont les bienfaiteurs de l'hôpital qui nomment les directeurs de l'œuvre, et l'administration de toute l'année leur est soumise sous forme de rapport. Il y a là, il nous semble, des garanties sérieuses de bonne foi et de sécurité. Peut-on administrer avec plus de prudence le bien des pauvres?

Les officiers de l'hôpital sont les citoyens suivants:

Présidents d'honneur, Lord Shaughnessy, Sir Lomer Gouin, premier ministre de la Province; président, le docteur Louis de Lotbinière Harwood; surintendant général, le docteur Oscar F. Mercier; trésorier, Tancred Benveniste; chapelain, l'abbé Elzéar Choquet; avocat-conseil, Me Aimé Geoffrin, C.R.; notaire, M. Henri P. Pepin; secrétaire et trésorier adjoint, le docteur L. Arthur Lessard.

Dans toute l'histoire de l'Algérie, deux courants de sens contraire se sont toujours fait sentir: celui qui oriente ce pays vers l'assimilation et celui qui l'empêche vers l'autonomie. Le courant de l'assimilation a atteint son maximum d'intensité dans la période dite des rattachements, de 1881 à 1896. Depuis lors, M. Jules Cambon, M. Lefebvre, M. Révoil, M. Jonnart ont dirigé au contraire la colonie dans les voies de l'autonomie; ils l'ont fait avec infiniment de prudence et de ménagement, d'abord parce que la situation même de l'Algérie leur en faisait un devoir, puis parce qu'ils se heurtaient en France à des résistances très vives et qui sont loin d'avoir désarmé.

S'il n'y a pas lieu de s'en rapporter exclusivement aux colons en ce qui concerne la conduite à tenir vis-à-vis des indigènes, il faut au contraire tenir le plus grand compte de leurs vœux et de leurs aspirations pour ce qui regarde la gestion de leurs propres affaires. Ils ont sur ce sujet des griefs auxquels il faut faire droit, car ces griefs sont parfaitement justifiés.

L'organisation actuelle dérive, sauf quelques retouches, des décrets du 23 août 1898, qui ont créé des délégations financières et réorganisé le conseil supérieur, et de la loi du 19 décembre 1900 qui a institué le budget spécial de l'Algérie. Ce dernier texte prévoyait qu'une loi interviendrait pour régler le fonctionnement des assemblées algériennes; cette loi, que l'on sache n'est pas encore sur le chantier, et nous sommes en 1919.

Des reproches de divers ordres sont adressés aux assemblées algériennes. Dans leur forme actuelle, ces assemblées constituent un mécanisme très ingénieux trop ingénieux peut-être et trop compliqué. Les mêmes affaires sont sur-sous-vues et simultanément examinées par la délégation des colons, par celles des non-colons, par celle des indigènes, divisée elle-même en délégation arabe et délégation kabyle, par l'assemblée plénière, sans compter les commissions, puis par le conseil supérieur. L'Algérie a en outre, comme les départements français, des conseils généraux, qui sont parfois saisis d'affaires en connexion intime avec celles qu'examinent les délégations. Enfin, le budget, est examiné à nouveau par le gouvernement; puis la Chambre et le Sénat exercent leur droit de regard, en même temps qu'ils accordent l'autorisation de percevoir les recettes. C'est là vraiment un luxe de rouages qui ne paraît pas de nature à simplifier la bonne expédition des affaires.

On reproche aux délégations financières d'être élues à un suffrage restreint par des collèges électoraux parfois très peu nombreux. On dit que, parmi les élus, on compte une très forte proportion d'officiers ministériels, qui, étant en Algérie nommés par le gouverneur général, n'offrent peut-être pas de suffisantes garanties d'indépendance. On dit encore que les délégations financières ne sont guère qu'une sorte de groupement de conseillers généraux des trois départements et que ce sont les intérêts particuliers de chacun de ces départe-

ments, non les intérêts de l'Algérie qu'ils s'efforcent de faire prévaloir. On évoque à ce propos l'ancien conseil de Cochinchine, dont les membres se partageaient plus ou moins équitablement entre eux les ressources budgétaires de la colonie. On a longtemps loué les délégués financiers de leur esprit d'économie; on dit maintenant que cette économie ne va pas sans inconvénients en ce qui concerne les grands travaux publics, la mise en valeur du pays, les impôts et les emprunts nécessaires pour y subvenir.

Nous ne nous portons pas garant du bien-fondé de ces critiques. En admettant qu'elles soient méritées, ce qu'il importe de savoir, c'est si le remède doit être cherché dans la suppression des délégations financières ou au contraire s'il faut les réorganiser dans un sens plus libéral. La réponse ne nous paraît pas douteuse; c'est cette dernière solution qui doit prévaloir.

Il est certain que la décentralisation effectuée en 1900 a contribué au magnifiquement essor de l'Algérie depuis cette époque. Mais l'autonomie a vraiment été mesurée au compte-goutte; la charte algérienne de 1898-1900 est beaucoup moins hardie que celle que proposait M. Armand Bérege de 1870, inférieure même en libéralisme à celle que prévoyait M. Jules Cambon en 1896. Si les assemblées algériennes sont mesquines et timides, c'est qu'elles sont impuissantes et ligotées par mille entraves. Avec un vrai Parlement colonial, la plupart des déficiences actuelles s'atténueraient, surtout si on se décidait à supprimer les départements algériens, comme on l'a depuis longtemps proposé, il faudrait bien aussi qu'un jour ou l'autre, sous une forme ou sous une autre, un lien quelconque s'établisse entre les pays de l'Afrique du nord, Algérie, Tunisie, Maroc, qui sont français à des titres divers et qui ont tant d'intérêts communs. Il est facile d'y parvenir sans que la formule si souple du protectorat en reçoive aucune atteinte.

Les Français ne sont jamais à court quand il s'agit d'élaborer des Constitutions. Mais ne serait-ce pas plutôt les moyens qu'il conviendrait de changer? Celles de nos ministères, en ce qui concerne l'Algérie, sont vraiment déplorablement. Ce n'est pas le lieu de rechercher si l'organisation du travail législatif en France ne pourrait pas être améliorée. Mais étant donné que la colonie est placée en beaucoup de matières sous le régime des décrets, elle pouvait au moins espérer que satisfaction lui serait donnée dans le cas où il n'est pas nécessaire de saisir le Parlement. Il n'en est rien. Et les réformes les plus urgentes, les mieux étudiées, comme par exemple la promulgation du nouveau Code musulman, la réforme du régime foncier, dorment dans les cartons d'un sommeil qui semble éternel. Il en résulte que les Algériens, une irritation parfaitement légitime, l'Algérie regarde non sans envie les voisins, le Maroc et la Tunisie, où il suffit d'un décret du sultan ou d'un décret du bey pour faire aboutir une affaire, opérer une réforme. Elle ne s'explique pas les motifs de cette différence de traitement: ce n'est pas sa faute si, en 1830, le maréchal de Bourmont a dénoncé le dey d'Alger.

On est émerveillé des facultés productives et des richesses latentes de ce pays, autant que navré de voir son développement retardé, alors que la métropole a tant d'intérêt à voir la colonie grandir et se développer. Il faut à tout prix affranchir l'Algérie du formalisme des vieux pays. Ainsi que le disait M. Jonnart en ouvrant la session des délégations financières, «il faut à l'Algérie une administration et une législation plus vivantes, plus souples, mieux adaptées à l'originalité de son tempérament, de ses tendances, de son état social au travail et aux besoins de la population».

Augustin Bernard.

RETOUR DU KHAKI COLLEGE

Londres, 20. — Le «Winifredian» est parti pour Halifax vendredi, transportant à bord 11 officiers et 1,893 soldats, dont 8 officiers et 26 soldats de Londres, 26 soldats de Brest, 28 de Witley, 22 officiers et 767 soldats de Ripon, 67 officiers et 792 soldats dont le personnel du Khaki College, des professeurs Underhill et Bunkley, de Toronto, et les professeurs Kilian, Cameron et MacGibbon, de Edmonton.

EKERS BOHEMIAN LAGER

En vente en fûts ou en bouteilles, chez tous les marchands de bière ou de vin.

EKERS BREWERY, MONTREAL.

The National Breweries, Limited.

TROIS DERAILLEMENTS SUR LA MEME VOIE FERREE SAMEDI

(D'après la Presse Associée)

Sydney, 20. — Voyageant à une vitesse de 45 milles à l'heure l'express de Sydney a déraillé à la rivière des Français, à deux milles à l'ouest du Havre au Bouche, à 2.10 a.m., samedi matin, et quatre voitures de passagers sont tombées à l'envers, causant un grand émoi chez les passagers. L'accident a été causé par une pièce de fer qui s'était intercalée entre deux voies. La locomotive et la voiture des marchandises se sont détachées du reste du train. Heureusement personne ne fut blessé, sauf un M. Lewis, de St-Jean qui eut le bras écorché par des morceaux de vitre.

Deux autres déraillements de moindre conséquence survinrent samedi à la gare de Monastery, à l'est d'Antigonish, au même endroit. Pas de blessé.

LA VILLE DE LONDRES A ACCLAME LES VAINQUEURS DE LA GUERRE

(Suite de la 1ère Page)

Le repas fut servi dans la salle à dîner de l'Etat qui était magnifiquement décorée de drapeaux et de roses rouges. Une réception suivit le lunch.

Plus tard durant l'après-midi le Roi et la Reine avec la Princesse Marie et le Prince Georges se rendirent au Parc Royal où ils surprirent les jeux des enfants et les tourbillonnements des danseurs.

Des incidents se produisirent sur tout le long du parcours, incidents de gratitude qui semblaient plus chaleureux dans les quartiers ouvriers. Les jeunes filles lancèrent des fleurs et des cigarettes aux soldats, partout où la halte se faisait, passèrent des verres d'eau et de liqueurs rafraîchissantes dans les rangs des soldats.

La parade s'arrêta dix minutes à Vauxhall, la fraternisation devint générale, et les spectateurs se mêlèrent aux soldats à qui ils donnaient leurs claque.

La scène la plus émouvante s'est produite lorsque les soldats passèrent devant le grand cénatrophe érigé sur le Whitehall à la mémoire des morts. Monument impressionnant par sa simplicité et qui porte cette seule inscription: «The Glorious Dead». Les applaudissements cessèrent et chacun leur tour, Pershing, Foch, Haig et les autres grands chefs de la guerre tournèrent de la bride leur cheval et saluèrent les morts dont le cénatrophe rappelait le doux souvenir.

Durant la soirée, la foule se réunit autour du Hyde Park pour voir les feux d'artifice et chanta toute l'unisson. Un chœur de dix mille personnes chanta les hymnes nationales de tous les alliés. Pas moins de 100,000 personnes se joignirent au chœur et les fanfares les accompagnaient. La pluie tomba quelque temps durant la soirée mais n'interrompit pas les manifestations. Londres était éclairée par les feux de joie, les illuminations et les projecteurs. Le chant et la danse se continuèrent jusqu'à minuit.

CURRIE A LA TÊTE DES CANADIENS

Londres, 19. — Les généraux Currie et Turner ont commandé tous deux le contingent canadien, composé de deux cents hommes qui venaient surtout du camp Witley, durant la parade de la célébration de la paix ici aujourd'hui. Les Canadiens étaient à la tête des Dominions et reçurent un accueil très chaleureux tout le long du parcours. Les généraux Currie et Turner dînèrent ensuite avec le Roi.

Il est à remarquer que partout où les troupes devaient être placées par ordre alphabétique, sauf les soldats impériaux, les soldats canadiens étaient placés au premier rang des dominions. Les journaux du soir ont beaucoup argumenté l'absence des canadiens et les remarques étaient pleines de regrets mais ce matin, la première remarque entendue dans les tramways fut un mot de satisfaction à la nouvelle que les Canadiens participeraient à la parade.

Un autre fait de la représentation des Canadiens dans la parade, est que les commandants australiens, sud africains et néo-zélandais marchèrent aux côtés du maréchal Haig, tandis que les généraux Currie et Turner s'avancèrent à la tête de leurs troupes, Turner à droite et Currie à gauche. Le contingent canadien était surtout composé de soldats du camp Witley qui étaient arrivés la veille. Ils ne portaient pas de drapeaux. Le général MacBrien et le colonel Morrison les accompagnaient. Les généraux Currie et Turner furent rapidement reconnus par la foule qui leur accorda à eux et leurs hommes un bienveillant accueil.

Les Australiens suivaient accompagnés d'une musique militaire, puis venaient ensuite les soldats de la Nouvelle-Zélande et du Sud Africain, accompagnés d'un détachement de gardes-matras.

Les maréchaux Haig et Foch et l'amiral Beatty reçurent des salves d'applaudissements mais l'enthousiasme que la foule montra aux Serbes, Belges et Roumains était effréné. La rangée simple de chapelains fut aussi applaudie. La foule s'amusa aussi en faisant certains calembours lorsque la police militaire passa.

La musique de garde qui était placée près du Pavillon Royal joua quelques airs canadiens.

Le général Currie revient au Canada le 1er août et le général Turner, après d'une semaine plus tard.

SIR DOUGLAS HAIG EST MALADE

Londres, 19. — Le feld-maréchal sir Douglas Haig est tombé malade et a dû être transporté à sa résidence de Kinkston en automobile après la parade de la victoire aujourd'hui.

Plusieurs avaient remarqué pendant la parade que le feld-maréchal semblait malade lorsqu'il passa à cheval à la tête de ses hommes.

Alcool et Whiskey en Esprit POUR FINS INDUSTRIELLES

Nous tenons un stock complet d'Alcool de Grain par à 65 degrés au-dessus preuve et Whisky en Esprit à 50 degrés au-dessus preuve pour fins industrielles, mécaniques, scientifiques, etc.

Vieil Alcool de Grain Pur		Vieux Whisky en Esprit (High Wines)	
65 degrés au-dessus preuve.		50 degrés au-dessus preuve.	
1 pinte Impériale	\$2.35	1 pinte Impériale	\$2.15
1 gallon	8.25	1 gallon	7.75
5 gallons, par gallon	8.15	5 gallons, par gallon	7.50
10 gallons, par gallon	8.10	10 gallons, par gallon	7.45
25 gallons en demi-barils, par gallon	8.00	25 gallons en demi-barils, par gallon	7.40
40 gallons, en fûts originaux, par gallon	7.95	40 gallons, en fûts originaux, par gallon	7.35

Taxe du Gouvernement Provincial 5% extra sur les prix des marchandises.

Chaque commande pour Alcool ou Whisky en Esprit doit être accompagnée d'un certificat assermenté.

Certificats et toute information fournis sur demande.

Pour accommoder nos clients, les certificats peuvent être assermentés à notre bureau.

Nous ne vendons pas d'Alcool Industrielle non potable.

LA COMPAGNIE DES VINS ST-JACQUES

(THE ST. JAMES WINE COMPANY)

Successeurs de Laurence A. Wilson Cie, Limitée.

VENDEURS LEGAUX

83, rue Saint-Jacques - - - Tél. Main 5035.

"La Maison de Confiance"

COKE DE GAZ

Pour Fournaise, Poêle ou Fourneau

\$9.00 la Tonne

Prix Spéciaux pour Gros Consommateurs.

Montreal Light, Heat & Power Consolidated

Appelez Lavelle 307 ou Main 4040

Où bien de votre fournisseur de combustible

74-1-3-5-7-9-11-15-17-19-21-23-25-29

LA POLICE SURVEILLE ETROITEMENT DE DANGEREUX PERSONNAGES

Les «flirts» d'automobile, ainsi qu'on les appelle communément, exercent leur métier sur une haute échelle depuis quelque temps, et le chef de police Bélanger ainsi que le chef des détectives Lepage ont entrepris une grande campagne pour débarrasser la ville de ces êtres dangereux. Ils semblent opérer surtout dans la partie ouest de cette ville où se trouvent les grands magasins. Quelques plaintes ont été reçues de la part des jeunes vendeuses de ces magasins qui sont sans cesse sollicitées par ces hommes toujours au guet lors de la fermeture chaque soir. Ces jeunes filles ne veulent pas cependant porter plainte par crainte de la publicité. C'est ce qui rend l'arrestation de ces personnes détestables très difficile à accomplir.

Mais les deux chefs se sont mis à l'œuvre, et se sont rendus compte personnellement du caractère dangereux de ces personnages qui sont rangés dans la catégorie des voleurs et des bandits.

«La plupart de ces gens, disent les chefs Bélanger et Lepage, ne possèdent pas même un centin, ils se servent des autos de leurs patrons, et font croire qu'ils leur appartiennent. Les jeunes filles se laissent attirer par ces gens».

Ces autos stationnent aux portes des grands magasins de la ville, et les gens qui s'y trouvent sollicitent les jeunes filles à y prendre place; souvent les jeunes filles cèdent à l'attraction et s'en vont en promenade ainsi avec des étrangers.

Beaucoup de parents se sont plaints d'être accordés au public.

Le nouveau système a déjà produit ses effets, et a conduit à la reprise de plusieurs chars volés et à l'arrestation de deux des prétendus «flirts». Comme on le sait les vols d'autos à Montréal sont nombreux, mais auparavant il en coûtait au moins \$60 à chaque propriétaire d'auto volé, pour mettre la police sur la piste, aujourd'hui, grâce au système des chefs Bélanger et Lepage, il suffit de remplir une carte donnant tous les détails de la machine, et nos policiers se mettent à l'œuvre, et le propriétaire n'a qu'à débourse \$150.

Tous les ponts et toutes les traverses sur l'île de Montréal sont étroitement surveillés, et chaque machine qui y passe est rapportée à la sûreté. On peut ainsi localiser dans une certaine mesure tous les autos, à savoir s'ils sont dans la ville ou en dehors, et on agit en conséquence.

On croit qu'il y a une bande d'organisée qui opère au Canada et aux Etats-Unis. Ils volent les autos dans un certain district, les transportent dans un autre pour y faire subir les altérations nécessaires pour qu'ils ne soient pas reconnus, on change même de moteurs, et finalement on les vend dans un autre district. Mais les moyens d'action de ces personnages semblent maintenant connus de la police, et la protection nécessaire va être accordée au public.

LE MARCHE LOCAL

Après avoir passé durant la semaine dernière par certaines périodes de ralentissement et de fléchissement des cours, le marché local a fermé vendredi dans des conditions satisfaisantes et à part une ou deux exceptions les valeurs étaient à des niveaux à peu près aussi élevés qu'à la fin de la semaine précédente.

Le développement le plus intéressant qui se soit produit est probablement celui qui concerne Dominion Textile. Il y a quelque temps, par suite des nouvelles de la grève, cette valeur avait décliné de 119 à 108. Peu à peu cependant, elle a graduellement remonté jusqu'à 116 pour atteindre ensuite 126, sous l'effet d'une demande plus accentuée. Vendredi en dernière heure elle se négociait à 123 1/2, ce qui constitue pour la semaine une avance de 5 points.

La nouvelle annonçant qu'une assemblée aurait lieu le mois prochain en vue d'autoriser une émission d'obligations au montant de \$15,000,000 a été considérée à la Bourse comme un facteur favorable.

Riordan fut aussi l'objet d'une attention spéciale. Cette valeur a de nouveau monté à 145 et a ensuite fléchi à 142 1/2. Brompton, Maygan-Neck et Howard Smith Paper furent aussi des valeurs actives et Spanish River de priorité a été vendue à 109. Les conditions incertaines du change Brésilien ont exercé une influence défavorable sur les cours du Brésilien qui a manifesté une certaine incertitude.

A deux reprises différentes, le Montreal Power a atteint 93 et vendredi après-midi a touché à 93 1/4. Les directeurs de la compagnie doivent se réunir aujourd'hui et il est rumored qu'ils porteront le dividende de 4 à 5 pour cent.

Les valeurs des aciéries ont été plus calmes. Dominion Iron and Steel of Canada se sont maintenus à des niveaux satisfaisants. En général la position du marché est ferme et solide. Il n'a pas été enregistré d'avances considérables, si ce n'est en ce qui concerne une ou deux valeurs, preuve évidente que la clientèle de la bourse locale veut maintenir le marché dans des limites raisonnables et n'est nullement disposée à se laisser entraîner dans un mouvement spéculatif inconsidéré, comme la tendance s'est manifestée à Wall Street.

Le tableau suivant fait voir avec comparaisons les changements qui se sont produits dans les cours depuis la semaine précédente:

STOCKS DE MONTREAL

Cours fournis par la maison Bruneau & Dupuis, Nos 55 et 57, rue Saint-François-Xavier.

Valeurs.	Max.	Min.
Ames Holden	51	53
Ames pref.	59	59 1/2
Asbestos	72 1/2	72
Atlantic	52	53
Brompton	126	126
B.C. Fishing	60	65
Brompton	64 1/2	65 1/2
Car	41	41
Car pref. 2d	98	99
Cement	70	68 1/2
Cement 2d	70	68 1/2
Can. Cottons	86	86
Can. Cottons pref.	50 1/2	51 1/2
Steamships	82 1/2	83 1/2
Smelters	31 1/4	31 1/4
Detroit	104	104
Canter	82 1/2	83 1/2
Dom. Glass	60	59 1/2
Dom. Steel	71 1/2	69
Dom. Steel 2d	118 1/2	120 1/2
Laurentide	220	220
Lyall	81 1/2	80 1/2
Macdonald	111 1/2	112 1/2
Mont. Cottons	69	71 1/2
Mont. Power	92 1/2	93
Mont. Power 2d	92 1/2	93
Quebec Rys	131 1/2	132 1/2
Quebec	141	142 1/2
Spanish River	131 1/2	132 1/2
Spanish pref.	107	109
St. Lawrence	111 1/2	112 1/2
Steel of Canada	73 1/2	72 1/2
Wabasco	88	88
Toronto Rys	48	47 1/2
Wayagamack	52	54 1/2

LE CONTRAT DE LA DOM. STEEL CORP.

New-York, 19. — Le prix de \$3.65 par 100 livres pour plaques d'acier alloué à la Dom. Steel Corp. par le gouvernement canadien est considéré ici comme très raisonnable si on le compare à celui qui prévaut actuellement aux Etats-Unis. Les plaques de navires sont cotées f.o.b. à Pittsburgh aux manufactures canadiennes à \$2.65, les 100 livres et en ajoutant le fret et les droits de douane, cela fait un total de \$3.18 les 100 livres.

Le prix de \$3.65 alloué à la Dominion Steel Corporation pour 250,000 tonnes, devant être fournies durant une période de cinq ans signifie pour la Compagnie un montant de \$20,440,000 comparativement à \$25,240,000 d'après l'ancien contrat, soit une diminution de \$4,800,000 seulement. Le contrat du gouvernement promet à la Dominion Steel Corporation de marcher de l'avant et de construire son usine pour plaques de navires.

The Sun Trust Company Limited

AVEZ-VOUS DES FONDS DISPONIBLES ?

Nous nous chargeons de les placer sur hypothèque ou valeurs mobilières à votre choix.

Nous avons constamment des demandes d'emprunt sur garanties de tout premier ordre.

Ecrivez-nous ou venez nous voir.

BUREAU DE DIRECTION:
Baron J. d'Alway, Président
H. Schetagne, Vice-Président
Justin Pelletier, 2e Vice-Président
J.-C. Gagné, Secrétaire-Trésorier
Chas. Ed. Arpin, Directeur-Gérant

Honorable J.-L. Perron, C.R.
Garnier Desrosiers,
Dr. J.-P. Laporte,
Trois-Rivières,
J.-C. Robert,
J. A. E. Gauthier.

99 RUE SAINT-JACQUES

Casier Postal 1180, Montréal

Tél. Main 2926 et 2927.

78-1-a-n-Fin

LES ETATS-UNIS ET LES MARCHES NATIONAUX

Le "Courrier de la Bourse", de Berlin, publie un intéressant article sur l'activité économique mondiale future.

Il est hors de doute que les Etats-Unis exerceront une suprématie incontestée sur tous les marchés mondiaux. Avant la guerre, les Etats-Unis étaient les débiteurs de plusieurs puissances européennes; maintenant on peut dire qu'ils sont les créanciers du vieux continent tout entier.

Ils sont à peu près les seuls à avoir bénéficié de ce point de vue de la guerre. Ils ont remplacé l'Allemagne par la plupart des marchés, et l'Angleterre elle-même ressent, dans ses colonies, la concurrence des Etats-Unis et du Japon.

"Les offres de charbon américain sont symptomatiques; il faut se rappeler d'abord que l'exportation de charbon allemand est maintenant presque réduite à zéro et que la production anglaise a baissé de façon telle que la quantité existante cette année (73 millions de tonnes) atteint à peine le montant de la quantité exportée par ce pays en 1913.

D'autre part, la Suède et l'Espagne sont pour l'instant les deux principales puissances exportant du minerai de fer; or, ces deux pays importent du charbon américain et les bateaux qui l'apportent ne retransmettent naturellement pas l'atmosphère sur lest; important du charbon américain, ils rapportent au retour du minerai européen. C'est une économie importante et qui contribue encore à agrandir les débouchés des Etats-Unis.

L'Angleterre voit le danger et l'un de ses meilleurs techniciens de la métallurgie, Benjamin Talbot, l'a démontré clairement dans son rapport à la "National Federation of Iron and Steel Manufacturers".

"Si l'Amérique peut garder le monopole de l'exportation du charbon dans les pays qui lui envoient leur fer, assure Talbot, elle sera la maîtresse de la production métallurgique du monde.

"Gouvernement et financiers des Etats-Unis font d'ailleurs les plus grands efforts dans ce sens; on connaît déjà l'activité développée par l'industrie privée américaine. Le gouvernement lui, vient de consacrer un milliard de dollars au développement du commerce avec l'étranger.

"En France aussi, l'influence américaine s'est fait sentir et prend position contre toute politique protectionniste que Paris voudrait suivre pour protéger l'industrie nationale.

"On peut conclure de tout cela que les Etats-Unis représentent, au point de vue économique, un véritable danger non seulement pour l'Allemagne, mais pour toute l'Europe."

LE RENDEMENT DES VALEURS

Valeurs.	Max.	Min.
Bell Tel.	118	118
Brompton Paper	65	65 1/2
Can. Cement	68	68 1/2
Can. Cotton pref.	50 1/2	51 1/2
Can. Cotton 2d	50 1/2	51 1/2
Can. Steel pref.	111 1/2	112 1/2
Can. Steel 2d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 3d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 4d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 5d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 6d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 7d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 8d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 9d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 10d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 11d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 12d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 13d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 14d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 15d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 16d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 17d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 18d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 19d	73 1/2	72 1/2
Can. Steel 20d	73 1/2	72 1/2

L'INCORPORATION DES COMPAGNIES

Ottawa, 19. — On assure ici dans certains cercles que, c'est l'intention du gouvernement fédéral de soumettre, à la prochaine session du parlement fédéral, un projet d'amendement à la loi relative à l'incorporation des compagnies à fonds social.

La Fédération des Banques Canadiennes, l'Association des Manufacturiers du Canada ainsi que les autres associations des industriels et commerçants de ce pays ont besoin de tenter un effort pour motiver le terme aux abus commis sous la présente loi. Ainsi, on prétend que le premier venu peut obtenir un acte d'incorporation pour des fins quelconques et désigner un capital de plusieurs millions, suivant qu'il est prêt à verser le chiffre des frais pour les lettres patentes.

Un autre amendement à la loi forcerait les promoteurs à déclarer un capital-actions correspondant aux opérations projetées par la compagnie d'après son acte d'incorporation. Les compagnies suivantes ont été incorporées durant la semaine finissant le 12 juillet:

Premier Paper Products, Ltd., Sarnia, capital \$50,000; Harry J. Strong, Ltd., Toronto, capital \$50,000; The Canadian Aero Co., Ltd., Brantford, capital \$5,000; Canadian Type Registering Scale Co., Ltd., Hamilton, capital \$24,000; North American Fiscal Corporation, Ltd., Toronto, capital \$50,000; Ryan, Grier and Hastings, Ltd., Montréal, capital \$100,000; Canada Petroleum and Refining Corporation, Ltd., Toronto, capital \$2,500,000; Uni-T Footwear Co., Ltd., Montréal, capital \$40,000; Robertson and Murphy, Ltd., Montréal, capital \$20,000; Aquila, Ltd., Montréal, capital \$50,000; Pure Cane Molasses Co. of Canada, Ltd., Montréal, capital \$250,000.

LA BANQUE D'ANGLETERRE

Londres, 19. — L'état comparatif hebdomadaire de la Banque d'Angleterre fait ressortir les variations que voici: Réserve totale, aug. 573,000; circulation, dim. 269,000; encaisse métallique, aug. 233,230; valeurs diverses, dim. 229,000; dépôts divers, dim. 252,593; réserve en billets, aug. 272,500; encaisse gouvernementale, dim. 232,255,000.

LE BASSIN MINIER DE LA SARRE

L'exploitation des mines du bassin de la Sarre avait donné, en 1913, une production totale de 17 millions de tonnes, dont 12 millions 400,000 tonnes pour la partie rhénane, 3,000,000 tonnes pour la partie lorraine et 800,000 tonnes pour la partie palatine. La valeur moyenne de la tonne y a été de 12 marks 40, la production de coke de près de 2 millions de tonnes, et le personnel employé de 71,000 ouvriers. Sur la production totale, 15 millions de tonnes ont été vendus. On compte environ 80 puits, dont 60 dans la partie rhénane.

Au point de vue de l'importance de la réserve de ce bassin, les Allemands l'estiment à 45 milliards de tonnes, mais en se basant sur les chiffres du Congrès géologique de Toronto de 1913, qui ont donné 12 milliards et demi de tonnes comme réserves certaines jusqu'à 1,500 mètres et 16 milliards et demi jusqu'à 2,000 mètres, on est certainement en-dessous de la réalité. Le bassin de la Sarre a donc un superbe avenir devant lui qui permet de développer encore davantage l'industrie lorraine dans les circonstances actuelles et qui pourrait fournir, du combustible pendant dix siècles.

LA SITUATION COMMERCIALE

Bradstreet. — A la fin du mois le prix minimum du blé établi l'an dernier par le gouvernement aura disparu. Le marché de Winnipeg sera libre le 21 juillet. D'ici la nouvelle récolte on ne prévoit pas que le gouvernement puisse faire d'autres commandes de farine aux minoteries. Celles-ci ont fort à faire à exécuter les commandes pressantes qu'elles ont sur la planche.

Les meuniers d'Ontario offrent de la farine de blé de la nouvelle récolte, livrable immédiatement. Jusqu'ici les commandes sont peu importantes.

La récolte de fourrage en Alberta sera si faible que les éleveurs de bétail en importeront de la province de Québec.

Dans notre province la température a été très favorable à la récolte des foin dans la mise en grange est très avancée. La demande de son est bonne.

Une hausse se dessine sur les oeufs et le beurre, mais le fromage subit une baisse. La raison en est que l'Europe ne nous demande pas de fromage alors qu'on ne peut jamais lui envoyer assez d'oeufs et de beurre.

Les planches à parquet sont très demandées. Elles se vendent \$10.00 de plus par mille pieds.

La rareté de cuir est telle que les fabricants de chaussures hésitent à prendre des commandes pour l'Europe.

Le commerce de gros et de détail est bon. L'argent est abondant et les paiements s'effectuent avec facilité.

Quintal & Lynch. — Force nous est de reconnaître qu'en Europe, comme de reste en Amérique, la situation s'est en rien améliorée pendant le mois. Les cultures en certains endroits, ailleurs elles ont moins mauvaises apparences et en général les blés ont moins souffert que les avoines.

A Washington, on annonce que le disponible à exporter s'élève à 500,000 tonnes de blé, Ottawa fixe le nôtre à 175,000,000. La comme ici, on eut pu obtenir de la terre qu'on n'eut pas grande et qualité meilleure. D'autre part, la récolte de la France ne dépassera guère soixante pour cent de la normale, exception faite du rendement de la terre envahie, qui est d'avance compte comme perdu.

La hausse générale de toutes les céréales qui s'est dessinée pendant la semaine n'a étonné personne. Les prix de l'avoine accusent une hausse de 8 par minot. L'exportation de la semaine a porté des Etats-Unis sur 4,000,000 de minots. Les stocks sont très légers au Canada, alors qu'ils sont considérables aux Etats-Unis. Le consommateur canadien n'achète pas. Pour l'Europe, le blé de la semaine dernière a été de 10 à 12 cents de plus par minot.

Les exportations sont toujours peu importantes. La demande du consommateur canadien est presque nulle. Les stocks sont légers.

Le manque de navires et la cherté du fret mettent un obstacle presque insurmontable à l'exportation.

R. G. Dun & Co. — Le mouvement général des affaires n'a guère varié depuis une semaine. Le nombre des affaires a cependant augmenté. On s'en est produit sept dans le district de Montréal, et leur passif totalisé s'élève à \$63,000.

En épicerie de gros, on remarque une nouvelle hausse de 75 à \$1 la boîte pour les savons. Le riz a aussi monté de nouveau: le "Standard B" se vend maintenant \$12 les cent livres, comparativement à \$3 il y a quatre ans. Les approvisionnements de sucre et de raisin sont limités, et les prix sont soutenus. Les livraisons sont fort irrégulières.

La hausse continue et anormale des fourrages brutes a considérablement affecté la vente des fourrages manufacturés.

Au marché du cuir, la tendance continue d'être à la hausse. Les tanneurs prétendent qu'étant donné le coût de la matière première et de la main-d'œuvre, la marge actuelle des profits est faible.

Dans les autres compartiments commerciaux, il n'y a rien à signaler.

DEBENTURES MUNICIPALES

Toronto, 19. — Suivant l'exposé des débentures municipales du "Monetary Times", le total des ventes pour juin, 1919 est de \$4,455,335, comparé à \$1,268,101 en mai et à \$10,108,609 en juin 1918.

Le mois dernier représentait un record pour le nombre de municipalités demandant des emprunts sur le marché, et suivant le nombre des règlements passés au sujet de questions d'argent le programme financier des municipalités canadiennes n'est pas encore complété en ce sens qu'il reste encore beaucoup de débentures à placer.

Ontario avec \$1,054,285 et l'Alberta avec \$1,707,000 sont les deux provinces qui en ont vendu le plus de débentures.

Le "Monetary Times" estime que les pertes survenues au pays par suite des incendies pendant le mois de juin s'élèvent à \$3,337,530, comparées à \$1,785,030 en mai, et \$3,080,982 en juin 1918.

Phosphodine de Wood

Le grand remède anglais, le phosphodine de Wood, est un remède sûr et efficace pour guérir les douleurs rhumatismales, les douleurs nerveuses, les douleurs musculaires, les douleurs articulaires, les douleurs osseuses, les douleurs tendineuses, les douleurs ligamentaires, les douleurs cartilagineuses, les douleurs synoviales, les douleurs bursales, les douleurs tendineuses, les douleurs ligamentaires, les douleurs cartilagineuses, les douleurs synoviales, les douleurs bursales.

Phosphodine de Wood

Le grand remède anglais, le phosphodine de Wood, est un remède sûr et efficace pour guérir les douleurs rhumatismales, les douleurs nerveuses, les douleurs musculaires, les douleurs articulaires, les douleurs osseuses, les douleurs tendineuses, les douleurs ligamentaires, les douleurs cartilagineuses, les douleurs synoviales, les douleurs bursales.

Phosphodine de Wood

Le grand remède anglais, le phosphodine de Wood, est un remède sûr et efficace pour guérir les douleurs rhumatismales, les douleurs nerveuses, les douleurs musculaires, les douleurs articulaires, les douleurs osseuses, les douleurs tendineuses, les douleurs ligamentaires, les douleurs cartilagineuses, les douleurs synoviales, les douleurs bursales.

Phosphodine de Wood

Le grand remède anglais, le phosphodine de Wood, est un remède sûr et efficace pour guérir les douleurs rhumatismales, les douleurs nerveuses, les douleurs musculaires, les douleurs articulaires, les douleurs osseuses, les douleurs tendineuses, les douleurs ligamentaires, les douleurs cartilagineuses, les douleurs synoviales, les douleurs bursales.

Phosphodine de Wood

Le grand remède anglais, le phosphodine de Wood, est un remède sûr et efficace pour guérir les douleurs rhumatismales, les douleurs nerveuses, les douleurs musculaires, les douleurs articulaires, les douleurs osseuses, les douleurs tendineuses, les douleurs ligamentaires, les douleurs cartilagineuses, les douleurs synoviales, les douleurs bursales.

Phosphodine de Wood

Le grand remède anglais, le phosphodine de Wood, est un remède sûr et efficace pour guérir les douleurs rhumatismales, les douleurs nerveuses, les douleurs musculaires, les douleurs articulaires, les douleurs osseuses, les douleurs tendineuses, les douleurs ligamentaires, les douleurs cartilagineuses, les douleurs synoviales, les douleurs bursales.

Phosphodine de Wood

Le grand remède anglais, le phosphodine de Wood, est un remède sûr et efficace pour guérir les douleurs rhumatismales, les douleurs nerveuses, les douleurs musculaires, les douleurs articulaires, les douleurs osseuses, les douleurs tendineuses, les douleurs ligamentaires, les douleurs cartilagineuses, les douleurs synoviales, les douleurs bursales.

Phosphodine de Wood

Le grand remède anglais, le phosphodine de Wood, est un remède sûr et efficace pour guérir les douleurs rhumatismales, les douleurs nerveuses, les douleurs musculaires, les douleurs articulaires, les douleurs osseuses, les douleurs tendineuses, les douleurs ligamentaires, les douleurs cartilagineuses, les douleurs synoviales, les douleurs bursales.

POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE

Paris, 19. — M. Klotz, ministre des Finances, a fait approuver par le conseil des Ministres, tenu sous la présidence de M. Poincaré, un projet de loi qui tend à l'institution d'un établissement spécial de crédit en faveur des industriels et commerçants victimes des dommages de la guerre.

Cet établissement, dont le rôle sera nettement limité à son objet particulier, aura la double tâche:

1° D'emprunter pour le compte de l'Etat les sommes nécessaires au paiement des indemnités dues en vertu de la loi du 17 avril 1919 aux industriels et commerçants;

2° De fournir en outre aux petites entreprises qui ont été éprouvées par les événements de guerre ou qui ont présentement besoin de se développer, le crédit à long terme qui leur est nécessaire.

Ce projet répond aux vœux émis par le conseil général du Nord et plusieurs chambres de commerce des régions libérées.

Un autre projet relatif au crédit agricole et à une convention spéciale avec le Crédit Foncier concernant les dommages-intérêts immobiliers sont en préparation.

LA VENTE DU BLE

Ottawa, 19. — Il est dès maintenant admis que l'approvisionnement de blé est plus que suffisant pour répondre à la capacité d'achat de l'Europe soit au comptant, soit à crédit.

Le problème auquel le Canada a donc à faire face est celui de trouver un marché pour son surplus de la récolte de blé, surplus que l'on estime à \$175,000,000 de boisseaux représentant une valeur approximative de \$350,000,000. Il semble entendu que le gouvernement est en faveur d'un marché ouvert, avec un prix minimum fixé dans le but d'empêcher une baisse en-dessous de la valeur réelle.

La loi fixant le prix du blé au Canada et en Grande-Bretagne expire le 31 août, tandis que les Etats-Unis ont garanti aux fermiers le prix de \$2.25 le boisseau pour la récolte de cette année. Le surplus de blé sera aux Etats-Unis d'environ 500,000,000 de boisseaux soit un total suffisant pour répondre à la capacité d'achat de l'Europe, tandis que le Canada, l'Argentine, l'Australie et autres pays producteurs de blé en fourniront environ 400 millions de boisseaux pour l'exportation.

On déclare qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les banques canadiennes consentent à avancer les \$350,000,000 qui seront nécessaires pour financer la récolte à moins d'avoir l'assurance d'un marché qui absorbera le blé à base de comptant, parce qu'elles en peuvent, dit-on, se risquer dans un placement sur des produits dont la valeur peut varier de 75 le boisseau.

LA "DOMINION BANK"

Toronto, 19. — La "Dominion Bank" a adressé hier à ses actionnaires copie de son compte-rendu financier semestriel.

On y voit que les profits nets des premiers six mois de 1919 se sont élevés à \$553,698, soit une augmentation de \$31,000 sur les bénéfices du semestre correspondant de l'an dernier. Les profits nets de toute l'année dernière se sont élevés à \$1,086,498.

Les dépôts totaux de l'institution, au 30 juin dernier, s'élevaient à \$96,140,000, soit pratiquement le même montant établi à la fin de l'année dernière. Toutefois, depuis un an, l'augmentation des dépôts a été de \$1,100,000.

L'encaisse de la banque se chiffre maintenant à \$27,997,000, contre \$25,498,000 il y a six mois. Il y a eu augmentation de \$2,500,000 depuis le 30 juin 1918.

L'actif total s'élève à \$123,872,000; les prêts courants et l'escompte, à \$55,872,000.

La balance reportée au crédit du compte des profits et pertes se présente à \$649,201, contre \$446,503 au 31 décembre dernier.

LA BOURSE DE LONDRES

Londres, 19. — L'économiste anglais, Sir Georges Paish, a déclaré qu'il ne serait pas du tout surpris que le change de la livre sterling tombe en-dessous de quatre dollars dans une semaine.

Les affaires ont été de peu d'importance au marché de la Bourse, du fait que plusieurs membres ont quitté la ville de bonne heure ce matin. Les actions de la Pacific Canadian ont subi une légère réaction à la suite de l'amélioration du change de New-York. Après avoir débuté en baisse, les valeurs pétrolières ont ensuite fortifié leur position et étaient solides en fermeture. Celles de thé furent de nouveau l'objet d'une très forte demande. Les actions minières du Sud Africain ont manifesté de la fermeté, spécialement à l'heure de la fermeture.

Le change de New-York s'est amélioré d'une manière appréciable à la nouvelle annonce qu'un comité a été nommé à New-York pour s'occuper des remèdes à apporter à la situation de change. Les affaires ont été transigées à \$4.40, soit une avance de deux cents par rapport au plus faible niveau enregistré la veille.

Le change français et belge se sont aussi améliorés et le change italien a avancé d'une manière notable.

BEURRE ET FROMAGE

St-Hyacinthe, 19. — A la réunion des représentants de l'industrie laitière, tenue aujourd'hui, 100 caisses de beurre ont été offertes et vendues à 52 1/2 cents la livre et 100 boîtes de fromage à 20 cents la livre.

(Dépêche spéciale)

Covansville, 18. — A l'assemblée régulière de la Halle au fromage des Cantons de l'Est, tenue cet après-midi, sept fabricants ont offert 571 caisses de beurre. Il y avait trois acheteurs présents, qui les ont tous achetés à raison de 53 1/8 cents la livre.

Phosphodine de Wood

M. BORDEN VOUDRAIT VOIR M. MARECHAL DANS SON CABINET

Le premier ministre, dit-on, court, cependant, vers une déception. — M. Arthur Plante comme dernière ressource ? — Réorganisation générale du cabinet unioniste.

Dans les cercles unionistes qui gravitent autour du 112 St-François, on s'attendait à un remaniement ministériel d'ici à une période non éloignée. Sir Robert Borden en vacances, mais la réorganisation de son cabinet l'occupe tous les jours, et on dit même que le premier ministre a déclaré partir en vacances précisément pour pouvoir sonder le terrain et s'intéresser exclusivement à ce qui, pour lui, est la question la plus importante de l'heure.

M. Borden désire, maintenant qu'il a besoin de leur aide, faire entrer des représentants du Québec dans le cabinet.

Le premier ministre aurait déjà frappé à plusieurs portes, mais la réponse qu'il a reçue n'a guère été favorable.

La situation, comme on voit, n'est guère intéressante pour le chef du gouvernement fédéral, qui, toujours convaincu que le sénateur Blondin ne suffit pas pour représenter la province de Québec dans le cabinet, voudrait lui adjoindre un ou deux collègues.

Mais M. Borden ne voudrait pas faire de ces nouveaux ministres des sénateurs, M. Blondin, et l'embarras pour lui n'est pas tant de trouver des hommes que de les faire élire. La situation est d'autant plus difficile que, comme on sait, il n'y a qu'un seul comté dans la province de Québec qui n'est pas représenté aux Communes, et c'est celui de Québec-Est, laissé vacant depuis la mort de Sir Wilfrid Laurier. Or, il va sans dire que le premier ministre n'a pas perdu le sens des proportions au point de présenter un candidat unioniste à une élection partielle, dans Québec-Est.

Sir Robert, vu cet état de choses, recourait à un stratagème extraordinaire. M. Doherty, ayant manifesté son intention de se retirer, M. Borden lui offrirait le siège de juge-en-chef de la Cour Suprême, qui deviendrait vacant par suite de la démission prochaine de Sir Louis Davies, siège que M. Doherty accepterait précipitamment, et, dans la division Sainte-Anne, on ferait tout de suite une élection partielle, avec comme candidat unioniste un Canadien-français qui, une fois élu, deviendrait ministre.

Trouver l'homme, le candidat, le ministre, est maintenant un autre problème pour le chef des unionistes. Voici ce qu'on a dit à ce propos dans certains milieux unionistes: M. Borden offrirait le ministère de la Justice à M. Maréchal, actuellement juge de la Cour Supérieure à condition de se faire élire dans Sainte-Anne. Le premier ministre a toujours eu un faible pour M. Maréchal, et s'il n'entendait que de celui-ci, il y a longtemps qu'il serait ministre. Il y a même été vingt-quatre heures, hors de sa connaissance et de son consentement.

ORDINATION DE M. L'ABBE AUBERT HAMELIN, HIER, A BORDEAUX

Mgr Forbes, évêque de Joliette, préside à une importante cérémonie hier matin en l'église St-Joseph de Bordeaux. — M. Sincus, ruthène, du Séminaire de Théologie, est fait diacre.

L'église de Saint-Joseph de Bordeaux a été témoin, hier matin, d'une imposante cérémonie religieuse à l'occasion de l'ordination à la prêtrise d'un enfant de la paroisse, M. l'abbé Aubert Hamelin, fils de M. Ernest Hamelin, de Bordeaux.

Une foule nombreuse et pieuse de parents et d'amis assistaient à cette belle cérémonie, dans l'église paroissiale, superbement décorée pour la circonstance de banderoles variées et d'inscriptions mystiques.

M. l'abbé Hamelin est le premier enfant de Saint-Joseph de Bordeaux élevé à la dignité de sacerdoce. A la même cérémonie, M. l'abbé Sincus, un ruthène, fut élevé à l'ordre majeur du diaconat.

C'est Mgr Forbes, évêque de Joliette, qui présidait à l'ordination, assisté de M. le curé Lafontaine et de MM. les abbés Méd. Hamelin et J. Grandpré, comme diacre et sous-diacre d'honneur.

C'est M. le curé Lafontaine, de Saint-Joseph de Bordeaux, qui souhaita la bienvenue à Mgr Forbes. Il rappelle toute l'attention que porte Sa Grandeur à cette paroisse qu'il a déjà honorée de sa présence. Il le remercia d'avoir accepté de présider cette cérémonie qui, dit-il, laisse une émotion aussi profonde dans l'âme de l'ordonnant que dans celle de l'ordonné. Il rappelle le rôle sublime du pontife sur la terre. Nous gardons, dit M. le curé en terminant, l'ineffable souvenir de cette ordination; souvenir de reconnaissance des paroissiens de Bordeaux, du jeune lévite, de sa famille et du curé. Je vous remercie, Monseigneur, d'être venu en cette paroisse conférer le sacrement de l'Ordre à un de nos enfants, et disons avec les Saints Livres: "Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur."

Mgr Forbes se leva ensuite pour répondre: "Je vous remercie, M. le curé, des éloquentes et bonnes paroles que vous avez eues à mon égard en cette circonstance. C'est un grand bonheur et un grand honneur pour moi de répondre à votre invitation et de participer à cette célébration, car le levite que je viens de consacrer est un des miens aussi, il fut durant de longues années élève de mon séminaire à Joliette. Je remercie la Providence de m'avoir permis d'exercer une des plus sublimes fonctions de mon ministère sur ce jeune levite. Je souhaite que toutes les ordinations au sacerdoce soient célébrées avec autant d'édification et en de pareilles circonstances comme celles d'aujourd'hui, en présence des parents, amis et co-paroissien du nouveau élu."

Le très honorable Mgr Forbes rappelle l'ère sublime du prêtre sur la terre: "L'ordre, c'est la plénitude de la ressemblance avec Notre-Seigneur. Soyez bénis, lévites d'aujourd'hui, de demain et de toujours. Le sacerdoce c'est le couronnement d'une jeunesse passée au service de Dieu. Cette cérémonie est un exemple de vocation aux jeunes. Prions et demandons à Dieu qu'il n'y ait pas tant de vocations qui se perdent, donnons des prêtres à l'Eglise, car elle en a besoin. Que cette cérémonie soit le germe de nombreuses vocations dans la jeune mais florissante paroisse de St-Joseph de Bordeaux."

Le choeur de chant sous la direction de M. H. W. Lafontaine, rendit avec perfection une messe du second ton. Madame Potvin, était à l'orgue. Des solistes furent rendus par MM. H. W. Lafontaine, Albert Gagnon, Henri Cadotte, Dr Lalonde, J. H. Perrier. Aussitôt après la cérémonie, un copieux dîner fut servi dans l'Académie dirigée par les Clercs de Saint-Vincent.

Mgr Forbes y assistait ayant à ses côtés, M. le curé Lafontaine, de St-Joseph de Bordeaux, le nouveau prêtre, M. l'abbé Aubert Hamelin, son père M. Ernest Hamelin, M. l'abbé Lepoupon, P.S.S., supérieur du séminaire de philosophie, MM. les abbés L. M. Hamelin, C.S.V., de Berthier, A. Chausse, S. Pellier, R. Mathias, J. Martin, R. Monjeau, R. Raymond, C. Garneau, secrétaire de Mgr Forbes, W. Massé, vicaire de Bordeaux; A. Benoit, Jos. Tranchemontagne, Jules Riopel, Jos. Malette, du collège de L'Assomption, Gérard Bissonnette, Eustache St-Maurice, J. C. Chausse, le Père Ledoré, eudiste, le Père Legend, curé de Laval des Rapides; les Frères G. Lamarche, C.S.V., G. P. Neault, directeur de l'Académie de Bordeaux, MM. Geo. Contière, marguillier en charge, R. Hamelin, W. Manning, J. A. Hamelin, Dr J. S. Lalonde, C. A. Hamelin, Chs. Guilbeault.

Plusieurs discours furent prononcés durant le banquet et le nouveau prêtre fut chaleureusement félicité.

MARCHANT DE GIN MALCHANCEUX

Offrir des caisses de gin en vente, à 11 h. 50 du soir, par ces temps de prohibition, semble tellement anormal, que le bureau de la Sûreté en fut informé samedi soir, et qu'un agent inspecteur se présentait devant le vendeur dans la personne du détective Th. Laberge.

Mais voilà, si le détective voulait bien voir si c'était bien du gin, que le vendeur notoirement offrait, il n'avait guère envie d'en acheter; il se contenta tout simplement de dire au marchand de le suivre au bureau de la Sûreté pour plus amples informations sur la provenance de cette marchandise.

Au bureau de la Sûreté, le bonhomme dut avouer que les quatre caisses de gin qu'il essayait de vendre provenaient des caves de la firme P. J. Brennan, Pac Yoville, No 113, où il s'était introduit au moyen de fausses clés.

Le malchanceux marchand est resté dans les cellules de la Sûreté et aujourd'hui, le juge lui dira s'il peut ou non continuer son commerce.

LE CANADA est imprimé et publié par J. B. L. Lacombe, 73 rue Saint-Jacques.

NEUVIEME DINER-CAUSERIE DE L'ASS. DE LA JEUNESSE LIBERALE

L'Association de la Jeunesse Libérale de Montréal donnera son neuvième dîner-causerie dans les salons du Club de Réforme, rue Sherbrooke ouest, demain 22 juillet à 7 heures p.m.

Mon. hon. Bernard Bourdon, avocat, y traitera du sujet suivant: "Vers le libéralisme de demain."

Ce dîner est donné en hommage à Monsieur Irénée Vautrin, ancien président de l'Association, récemment élu député de Montréal-Saint-Jacques, à l'Assemblée Législative de Québec.

DEUX AVIATEURS FONT UNE CHUTE MORTELLE, SAMEDI

A l'occasion de la fête de la Paix, un aviateur et son mécanicien qui essayaient leur appareil, font une chute mortelle pour le mécanicien.

Un blessé venant de Winchester, Ont., a été transporté à l'hôpital Royal Victoria et malgré tous les soins dont il a été entouré il a expiré.

Voici le récit de l'accident causé de cette mort: A l'occasion de la célébration de la fête de la Paix, la municipalité de Winchester avait engagé un aviateur du nom de Arthur Dewart, lieutenant dans l'armée belge du corps d'aviation; celui-ci devait faire deux vols ce jour-là. S'étant rendu à Winchester avec son appareil démonté, il se mit à le mettre à point pour faire ses envolées. Vendredi, il essaya son appareil; celui-ci ne fonctionnant pas il fit appel aux connaissances de Willis Nephew, âgé de 19 ans, de Finch, Ont., un mécanicien en avions, retour du front.

Samedi matin l'appareil étant à point, les deux hommes tentèrent une envolée. A plus de 50 milles à l'heure, l'appareil volait très bas, lorsque pour une raison ou pour une autre l'appareil piquant du nez alla se planquer sur le sol où il s'écrasa.

Dewart et Nephew furent retirés sans connaissances des débris de l'appareil; Nephew le plus gravement blessé des deux reçut les soins du Dr P. McLaughlin qui conseilla sur le champ l'envoi du blessé à l'hôpital Royal Victoria de Montréal; Nephew est mort à 5 heures hier, des suites d'une fracture du crâne; quant à Dewart il est soigné à Winchester; il souffre de la fracture de la clavicule droite et de lésions internes; quoique grave son état est assez satisfaisant.

MONTREAL CELEBRE DANS LA PAIX LA FIN DE LA GUERRE

La journée de samedi, dans la métropole, n'a été marquée par aucune manifestation extraordinaire. — Le salut royal. — Pléthore de drapeaux.

Montréal a cru sage de célébrer dans la paix, samedi, l'avènement de la paix après cinq ans de guerre. La majorité de la population était en congé, la plupart des gens ont profité du fait qu'ils ne travaillaient pas pendant deux jours, — samedi et dimanche, — pour aller respirer l'air pur et frais des campagnes.

Ici, dans la métropole, aucune manifestation n'a marqué la célébration de la paix, sauf le salut royal des 21 coups de canon tirés, à midi, sur le parc Jeanne Mance, en face de l'arsenal des Grenadiers Guards. Un détachement du 41e régiment servait de garde d'honneur, et de onze heures à midi la fanfare de la garnison a exécuté un programme de musique militaire. Le reste de la journée n'a donné lieu à aucune manifestation.

Malgré ce calme et cette tranquillité, il était visible, cependant, que Montréal était en liesse. Tout y respirait un air de fête, et les décorations qui figuraient sur tous les édifices et sur nombre d'habitations rappelaient au passant oublieux la nature de la fête. La ville était pavisée d'un bout à l'autre.

Le spectacle était intéressant dans le port. On n'y voyait que de rares personnes, mais le nombre des bateaux était sur une proportion d'habitude, et chacun portait à son majestueux Union Jack, ou le globe tricolore. Il y avait là quelques navires venus d'outremer, et il va sans dire que leurs couleurs étaient fièrement arborées.

Un seul incident a rappelé la guerre. C'est la vue d'un canon placé sur un navire de l'Armada anglaise. Mais cette fois ce canon dormait dans une profonde solitude, et personne ne l'entourait pour le faire agir. Sa présence indiquait simplement que, dans la paix comme la guerre, l'Empire est toujours sur la qui-vive, prêt à toute éventualité.

TERRIBLE DRAME DE LA FOLIE A L'ASILE DE VERDUN

Une malade y tue vendredi après-midi une de ses compagnes à coups de soulier. — La jalousie semble être le motif du crime.

Une terrible tragédie s'est déroulée vendredi après-midi à l'asile protestant des aliénés de Verdun où une pensionnaire fut tuée à coups de soulier par une autre malade, prise de jalousie. La malheureuse succomba de ses blessures quelques heures après avoir été frappée.

A l'enquête qu'institua sur ce meurtre le coroner McMahon samedi matin, les gardes-malades, Labèche et Murray, le docteur Carlyle, Porteous et le Dr Burgess, surintendant général de l'asile, affirmèrent qu'il aurait pu être évité si le nombre des infirmes affectées à la surveillance des patients n'avait pas été aussi restreint et que même alors l'assillante qui ne nécessitait, vu son calme ordinaire, aucune attention particulière aurait tout aussi bien pu commettre son crime.

Le docteur Burgess, dans son témoignage écrit, admet l'insuffisance numérique du personnel due à une pénurie générale de gardes-malades. Voici les faits: Vers 11 heures 30, vendredi, les malades étaient conduites dans les corridors de l'hôpital conduisant aux balcons de sauvetage pour prendre part à un exercice.

L'assillante, au lieu de suivre ses compagnes, pénétra, à l'insu des gardes-malades, dans la chambre qu'elle avait occupée précédemment, et prise d'un accès de jalousie à la vue de la personne qui l'y avait remplacée, elle se précipita sur elle et la frappa de son soulier jusqu'à épuisement.

Lorsque la garde Labèche pénétra dans la chambre pour en faire sortir la malade, celle-ci gisait près de son lit, inerte et la figure violacée. L'autre avait déjà rejoint le reste des patientes dans le corridor.

Interrogée, elle s'avoua coupable de cet attentat tout en refusant de donner les raisons qui l'y avaient poussée.

Le coroner n'eut de blâme pour personne et accorda un permis de sépulture à la famille.

L'assillante sera jusqu'à nouvel ordre enfermée seule dans la chambre capitonnée.

LE COUVENT D'HOCHELAGA FETE HUIT JUBILAIRES

De belles cérémonies ont eu lieu, samedi, à l'occasion des noces de diamant et d'or de huit religieuses des SS. NN. de Jésus et de Marie.

C'était grande fête, samedi, au Couvent des Saints Noms de Jésus et de Marie, à Hochelaga, où l'on célébrait les noces de diamant de Soeur Marie Christine (Odile Archambault, de St-Antoine-sur-Richelieu), et les noces d'or de sept autres religieuses: Soeur Marie Maxime (Ludvine Archambault, de St-Antoine-sur-Richelieu); Soeur Marie Lucille (Mathilde de Emard, de St-Hubert); Soeur Marie Bathilde (Henriette Lafore, de St-Hyacinthe); Soeur Marie de Jésus (Philomène Duhamel, de Beauce); Soeur Marie Arthur (Cécile Anstataz, DesNeiges-Pépin, de St-Norbert d'Arthabaska); Soeur Marie Anaclet (Rose Plouffe, de St-Jean de Matha).

A neuf heures, Sa Grandeur Mgr Emard, évêque de Valleyfield et frère de l'une des jubilaires, Soeur Marie Christine, célébra la messe pontificale, assisté de MM. les abbés J. Lafrance et J. E. Aubin, comme diacre et sous-diacre, des Pères T. Archambault, O.P. et Salvador, O.F.M., comme diacre et sous-diacre d'honneur et de M. l'abbé L. V. Mousseau, principal de l'Ecole Normale, qui agissait comme prêtre assistant.

On remarqua dans les stalles du choeur la charnelle, plusieurs membres éminents du clergé dont S. G. Mgr J. G. L. Forbes, évêque de S. J.

La grève ne dérange pas notre service qui est toujours à votre disposition. C'est ce numéro-là

ST-LOUIS 678
que vous devez appeler tout de suite si vous désirez goûter au Pain de la Boulangerie

Brosseau
et constater qu'il est aussi bon pour vous que pour les milliers qui en mangent quotidiennement. Pain recommandé par les autorités médicales. Aucun n'est plus délicieux. Aucun n'est mieux cuit. Aucun n'est aussi hygiénique.
J. A. BROUSSEAU, Ltée.
49 à 75, rue Boyer, Livraison partout.

Cache-Poussière POUR L'AUTO
100 différentes nuances. En magasin ou sur mesure. Pour Dames et Messieurs
OUVERT LE SOIR
THE MONTREAL TRADE SUPPLY CO.
30 Carré Chaboulez. Vis-à-vis la gare du Grand-Tronc.

VENTE TRES SPECIALE DE SOULIERS POUR HOMMES
3.19 LA PAIRE
Personne ne devrait manquer cette vente.
Le prix n'indique en aucune manière la qualité de ces souliers. Venez voir et vous serez convaincu.
En cuir tan — trois formes, bouts pointus, larges et moyens. Trépointes Goodyear. Toutes pointures dans le lot, mais pas dans chaque forme. Largeur A., B. et C. — Prix de la vente... 3.19

AUSSI
Souliers en chevreau noir, forme droite, bouts moyens, trépointes Goodyear. Toutes pointures. Largeurs A., B., C. et D. — Prix de la vente... 4.49
Goodwin's LIMITED

LA FETE DE L'INDEPENDANCE DE LA BELGIQUE A MONTREAL
Elle a donné lieu à une émouvante cérémonie à l'église Notre-Dame. — Allocutions de M. le Supérieur de Saint-Sulpice et du consul, M. Gobert.

Malgré la tentante invitation d'un chaud et radieux soleil tel que celui qui brilla toute la journée d'hier, nos concitoyens d'origine belge, pour la plupart grands amateurs des plaisirs champêtres et habitués assidus de nos endroits de nocu-nique, ont fait à regret le sacrifice de leurs réceptions favorites et sont venus, nombreux, se serrer autour de leur drapeau national, pour fêter l'anniversaire de l'indépendance de la Belgique.

Importante et presque grandiose a été la manifestation; éclatant, le témoignage de l'affection qu'ils portent à leur mère-patrie. Leur arrivée sous le vaste portique de Notre-Dame — où presque les proportions d'un retour de l'une de nos grandes processions; l'attitude cordiale de tous ceux qui furent témoins du défilé par les rues de notre ville, montre bien la chaude sympathie que l'on éprouve ici à leur égard et pour le noble pays qui les a vus naître.

La cérémonie à l'église a revêtu ce cachet d'impressionnante dignité qui caractérise toutes les cérémonies du culte à Notre-Dame. Avant le sermon, M. l'abbé Labellie, l'éminent supérieur des Sulpiciens, et curé de Notre-Dame, qui connaît à fond l'âme belge et sait audacieux, au sein d'un silence satisfaisant, une de ces brillantes improvisations dont il a le secret, bouillonnait de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, d'il y a cinquante et soixante ans.

Après la cérémonie religieuse, il y eut réception des membres du clergé, des parents et des amis Sa Grandeur Mgr Emard dans une touchante et vibrante allocution, félicita les jubilaires et les remercia au nom du pays et de l'église pour les services qu'ils ont rendus en travaillant à l'éducation de la jeunesse durant l'espace de 50 et de 60 ans.

Un salut solennel fut chanté dans l'après-midi par M. l'abbé Alexandre Archambault, professeur de philosophie au Séminaire, et les nobles d'un pays; celle d'acquiescer et d'instruire, au point de vue moral et intellectuel, les jeunes filles pour qu'elles soient plus tard des épouses fidèles et des mères dévouées.

Pour accomplir une telle œuvre les huit jubilaires du Couvent d'Hochelaga ont donné cinquante et soixante ans de leur vie religieuse. Cela méritait bien d'être loué et célébré.

Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Charles Lafore, curé de Chambly, ancien aumônier du couvent d'Hochelaga, et frère d'une des jubilaires, Soeur Marie Bathilde.

A l'orgue, on exécuta la messe pontificale de M. Alfred Lamoureux. L'autel était magnifiquement orné des plus belles fleurs naturelles et la chaire resplendissait de lumières.

C'est au pied des autels que les huit jubilaires renouvelèrent ensuite, avec une neuve émotion, leurs vœux.

DECES
MIRINEAU — En cette ville le 18 courant, à l'âge de 73 ans, 6 mois et 3 jours, est décédé Amédée Mirineau, maître boulangier.
Le service funéraire aura lieu à St-Enfant de Jésus du Mile-End le 21 courant.

Le convoi funéraire partira de sa demeure, No 22674 rue St-Urbain à 4 h 45 heures pour se rendre à l'église St-Enfant de Jésus du Mile-End et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.
Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.
90-2-D

ST-LOUIS — En cette ville, le 19 courant, à l'âge de 57 ans et 2 mois, est décédé Amanda Lemieux, épouse de feu A. W. St-Louis.
Le service funéraire aura lieu mardi le 22 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de la défunte, No 414 rue St-Hubert, à 8 h 30 heures, pour se rendre à l'église St-Louis de France, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.
Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.
90-2-D

DUCKETT — En cette ville, le 19 courant, à l'âge de 47 ans, est décédé M. J. H. Duckett, époux de M. J. H. Duckett.
Le service funéraire aura lieu à Montréal le 22 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de la défunte, No 414 rue St-Hubert, à 8 h 30 heures, pour se rendre à l'église St-Louis de France, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.
Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.
90-2-D

DUFOUR — A la Pointe aux Trembles, le 19 juillet courant, à l'âge de 18 ans, 10 mois et 13 jours, est décédé accidentellement, Paul Emile Dufour, fils bien-aimé de M. Ovide Dufour, marchand-tailleur.
Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, No 6028 rue Notre-Dame, Pointe aux Trembles, à 8 heures et 15 pour se rendre à l'église de la Pointe aux Trembles, et de là au cimetière de la Pointe aux Trembles, lieu de la sépulture.
Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.
90-2-D

BLAKE — A Montréal, le 19 juillet 1919, à l'âge de 53 ans et 2 mois, est décédé Marie Donald Sauvé, épouse de Maurice Blake.
Les funérailles auront lieu à 8 heures mardi le 22 courant.

Le convoi funéraire partira de la demeure de son époux, No 59 rue La-Croix, Ville Emard, à 7 h 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Perpetuel Secours, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.
90-1-D

Chas. C. de Lorimier
TEL. HELL EST 1844
Fleurs Naturelles et Artificielles.
250 RUE SAINT-DENIS - MONTREAL
(Près DeMontigny)
Spécialité: Tributs floraux funéraires.

Ing. Gormay
Tributs floraux; fleurs naturelles
Fleurs naturelles et artificielles
Spécialités: Gerbes de noces et tributs
floraux.
551 Rue Saint-Denis, MONTREAL
TEL. St-Louis 1253.

PLACEZ VOS ASSURANCES FEU DANS LA COMPAGNIE
UNION ASSURANCE SOCIETY
(LIMITED, LONDRES, ANG.)
FONDÉE EN 1719 A.D.
HORACE J. LABRECQUE
AGENT GENERAL, DEPT. FRANCAIS.
280, RUE ST-JACQUES. TEL. MAR 980.

Health Sanitorium, Reg'd
D. D. LEWIS
Osthéopathe et Chiropradiste
Bonne santé, bonne hygiène.
1314 rue Peel, près de l'Hôtel Windsor.
Tel.: Lp. 954. 64-D.I.N.O.

Dieu qui a béni son Roi magnifique, ses armées vaillantes et son drapeau glorieux, elle revient aujourd'hui à Notre-Dame pour l'en remercier.
Unissons-nous donc à nos frères Belges dans l'action de grâces, comme nous nous sommes unis à eux dans la supplication. Remercions et supplions encore, parce qu'après la grâce de la victoire, il leur faut la grâce de la reconstruction nationale. "C'est la vraie gloire du Roi des Belges, a-t-on dit, d'avoir, à travers la tourmente, sauvegardé les prérogatives de la monarchie aux yeux de tous". Demandons à Dieu que ces mêmes prérogatives ne se perdent jamais.

Demandons à Dieu que, dans la reprise de la vie nationale l'union des ames belges se fasse dans une même foi patriotique et religieuse; que la prospérité économique et industrielle renaissane dans ce pays dévasté; que la grande et belle université de Louvain reprenne sa place d'honneur dans le monde catholique et triomphe des faux principes venus de l'Allemagne et qui sont la cause première de l'affreuse guerre d'aujourd'hui; qu'enfin "ce petit peuple à la grande âme", comme on l'appelle, recueille tous les fruits de son héroïque sacrifice pour le droit, pour la justice et pour la liberté.

A la salle de l'Union Belge, M. Gobert, consul de Belgique à Ottawa, prononça le magnifique discours qui suit:

M. LE CONSUL GOBERT
C'est avec une indicible émotion qu'en ce jour de triomphe et de bonheur je me trouve au milieu de la colonie belge de Montréal pour fêter ce 20 juillet qu'après plusieurs années d'attente angoissante, il nous est permis de célébrer, non plus en signe de protestation contre la tyrannie, mais en signe de victoire, d'alignement et d'espérance.

Ce sera pour moi le plus doux des devoirs de transmettre à notre bon ami Souverain vos sentiments de loyauté et de patriotisme, de lui dire que les Belges de Montréal communient à la joie qui soulève tous les cœurs et que tous ont les yeux fixés sur ce coin de terrain privilégié dont le nom est si doux à nos âmes qu'aujourd'hui nous ne pouvons y penser sans ressentir une émotion, un bonheur violent, un désir presque sauvage de crier: "Vive le Roi, Vive la Belgique!"

Il y a 5 ans vous fêtiez un 21 juillet et tout autre qu'un anniversaire tranquille, pacifique, confiant comme tous ceux que vous aviez eu auparavant. Notre pays n'était si accueillant, il était si paisible sous la protection des Grandes Puissances, l'entretenait, de si bons rapports avec tous ses voisins qu'il semblait devoir être assuré d'une paix éternelle. Puis subitement des

(A suivre à la page 3)